BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3982 du Vendredi 10 Juillet 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PARLEMENT

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la cinquième fois

(P.3)

CÔTE D'IVOIRE

Le Premier ministre est décédé

(P.7)

R.D. CONGO

Pour les 60 ans de l'indépendance, le Cardinal Ambongo a secoué les consciences

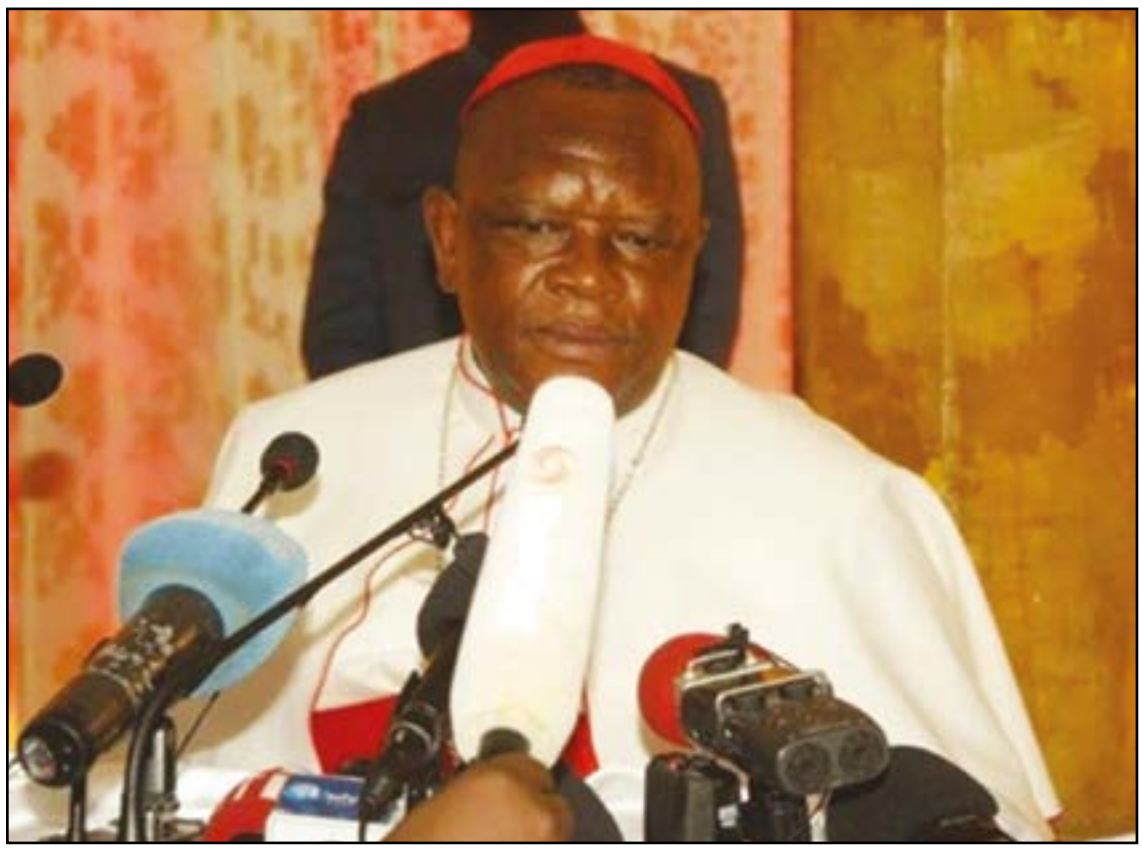

Le cardinal Fridolin Ambongo, archevêque de Kinshasa

(P.9)

Editorial

Et le produit malgache ?

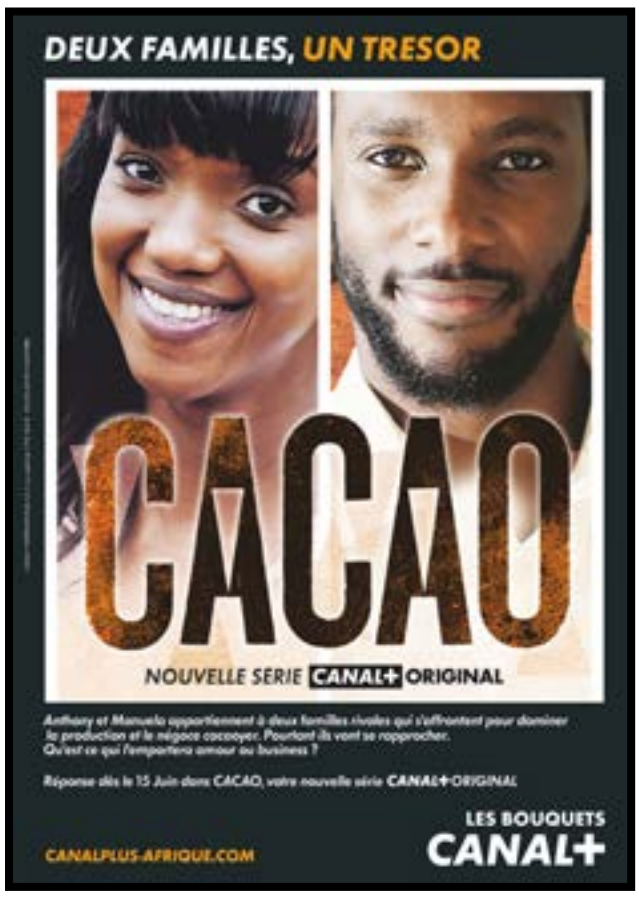

INTERVIEW

Blaise Bikindou parle de l'affaire Chloé

Il y a plus de deux semaines, la capitale a été émue par le sort de Chloé Bafouidisoni, une jeune mère partie pour accoucher à l'hôpital de Makélékélé de Brazzaville, mais qui a fini sa vie au milieu des malades atteints de coronavirus à la clinique municipale Albert Leyono, à Ouenzé. La famille, écartelée entre le côté maternel et le côté paternel, se rejoint sur un fait: il ne faut pas enterrer ce scandale et faire la lumière sur tous les aspects de ce qui ressemble fort à erreur médicale de plus. Blaise Bikindou est passé à la rédaction de La Semaine Africaine pour éclairer l'opinion.

Blaise Bikindou

Chloé Bafouidisoni

*Monsieur Bikindou qui êtes-vous, et à quel titre intervenez-vous dans cette affaire ?
** Dans la tradition, on dirait que je suis père de Bafouidissoni Chloé. En ce sens qu'elle est la fille de mon frère aîné décédé, Ferdinand Bafouidissoni. J'assume donc le rôle de père pour Chloé, décédée le 29 juin dernier à la clinique Leyono.

** Alors, Chloé, COVID-19 ou pas ?*
** Ce n'était pas un cas de coronavirus. La preuve est que la clinique nous a remis corps contrairement aux us en matière de mort par virus, et que nous l'avons enterrée au cimetière Ma Campagne de Kinsoundi et non dans un carré réservé quelque part dans la ville.

**Alors, qu'est ce qui a conduit à cette affaire folle jusqu'à parler de mort par Coronavirus ?*
**Notre fille avait 39 ans ; elle était enceinte et son heure était arrivée. Sa mère, notre belle-sœur, l'a conduite à l'hôpital de Makélékélé. Il semble qu'à la maternité de là-bas ont ait jugé prudent de l'acheminer vers l'hôpital Mère Enfant Blanche Gomez pour, en principe, une césarienne. Mais son état s'est aggravé, et on a jugé là-bas qu'elle devait être atteinte de Covid-19 vu qu'elle gémissait. Sans autre investigation d'aucune sorte, elle est aussitôt conduite à la clinique spécialisée Albert Leyono qui accueille les malades du coronavirus. Elle serait, se dit-on à Blanche Gomez, la mieux outillée pour sauver la mère et son bébé dans le ventre. Y-a-t-il eu atermoiements là-bas, l'équipe de nuit a-t-elle voulu attendre la fin de la nuit ? Je n'en sais rien. D'ailleurs, pendant toutes ces péripéties à Makélékélé, Blanche Gomez et Leyono nous, la famille paternelle, nous ne savions rien ! C'est par l'alerte d'un homme d'Eglise que j'ai été avisé de la catastrophe qui venait de se produire. J'ai couru sur place, mais on m'a interdit l'accès à la clinique sous prétexte qu'elle était zone rouge interdites aux personnes non atteintes de coronavirus.

**Comment tout cela s'est-il débloqué ?*
**Des membres de la famille ont couru voir le général Jean-François Ndengué, qui est un ami de feu l'Abbé Jacques Nganga Nitoumossi, frère de Chloé. C'est lui qui a permis de remettre de l'ordre dans cette pagaille. En plus du bruit que nous avons fait à la télé, la radio et par WhatsApp. Un agent de la police judiciaire est arrivé. Mais quand nous sommes arrivés à la veillée, j'ai failli être lynché, parce que ma belle-famille avait fait courir le bruit que j'avais répandu la rumeur du coronavirus pour toucher de l'argent. J'ai été tellement blessé que j'ai quitté la veillée et que je n'ai pas assisté à l'enterrement de Chloé. Par la suite, on m'a envoyé des émissaires pour les excuses, et des hommes d'Eglise nous ont réunis pour une conciliation. La méfiance persiste et se heurte à un esprit de refus de l'autre côté. J'ai vraiment été outré qu'on m'accuse d'avoir touché de l'argent dans une affaire où je n'ai été avisé que quand tout a été consommé ! La police judiciaire mène les investigations et a promis de nous appeler pour entendre le fin mot de cette triste affaire.

**Quel est l'objet de votre plainte ? Vous comptez obtenir quelle justice ?*
**J'ai porté plainte contre X ; je veux comprendre. J'ai porté plainte pour qu'il y ait de la transparence et que les accusations fondées sur des vérités qui n'en sont pas cessent. Notre fille avait 39 ans ; elle n'était pas malade. Elle est partie à l'hôpital pour accoucher, c'est tout ce que nous savons. Pourquoi est-elle morte, c'est ce que je veux savoir maintenant. C'est ça l'objet de ma plainte. J'ai porté plainte pour savoir qui, en définitive, a tué notre enfant.

**Quelle est votre hypothèse ?*
**Aucune ! Je cherche à savoir. Notre fille est partie à l'hôpital pour accoucher, elle nous revient sous la forme de deux cadavres en comptant le bébé dans son ventre. Ce n'est pas normal ; quelqu'un doit en répondre ! Nous, dans notre grande famille, on n'y enterre pas des enfants jeunes. On meurt toujours vieux. Pensez que l'année prochaine, ma mère aura 100 ans ! Il faut faire la lumière sur tout ceci, ne serait-ce que pour couper court à toutes les spéculations.

** Quels rapports y a-t-il aujourd'hui entre les deux familles ?*
**Je n'étais pas à l'enterrement. Une tentative de médiation a été menée par notre vicaire général, mais elle n'a pas encore donné de bons résultats, l'autre partie persistant dans son attitude de rejet et de refus de toute conciliation. J'ai porté plainte ; la police judiciaire mène ses investigations.

Propos recueillis par Albert S. MIANZOUKOUTA

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865 ; Tél.: 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail: bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)

O.P.A. DISTRIBUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-cinq juin, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 113/35, numéro 1655, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.
Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Commerce Général *Alimentation-Dépôt de boissons vente en gros – Habillement - Quincaillerie - Vente des véhicules et Ustensiles de cuisine - Location des chaises.
Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.
Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: O.P.A. DISTRIBUTION.
Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 76 rue Haoussa, Poto-Poto II (République du Congo).
Durée: La durée de la Société et de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et Du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital Social: Un million (1 .000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.
Administration: La Société est gérée et administrée par Madame OBAMBO Prisca Anouchka, demeurant à Brazzaville.
Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 29 juin 2020.
Immatriculation: La Société dénommée O.P.A. DISTRIBUTION est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00134.

POUR AVIS,
Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA,
Notaire.

SECURITE AERIENNE

Désignation d'un Commandant de bord pour l'aéronef immatriculé ASECNA

Le Comité des Ministres de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est appelé à désigner, bientôt, un Directeur Général, pour un mandat de quatre (04) ans, à compter du 1er janvier 2021.

Pour rappel, l'ASECNA a été créée le 12 décembre 1959 par la Convention de Saint Louis du Sénégal et est actuellement régie par la Convention de Dakar révisée, adoptée à Ouagadougou (Burkina Faso) et signée à Libreville (Gabon), le 28 avril 2010.Elle regroupe dix-huit (18) Etats membres qui sont: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.
L'ASECNA est un établissement public international chargé de remplir la fonction de fournisseur de services de navigation aérienne destinés à garantir la sécurité et la régularité des vols de la circulation aérienne générale dans les espaces aériens qui lui sont confiés par les Etats membres. Elle assure une mission de service public de sécurité de la navigation aérienne et de météorologie aéronautique.
Avant 1980, la durée du mandat du Directeur Général n'était pas limitée. C'est ainsi que la France occupera le poste de Directeur Général, de 1960 à 1974, avec deux Directeurs Généraux qui se sont succédé, Messieurs Agesilas et Roger Machenaud. Ensuite, ce fut au tour du Gabon de diriger l'Agence, de 1975 à 1986, avec Messieurs Paul Malekou et Marcel Ibinga Magwangu, premiers Africains à diriger l'Agence.

L'ASECNA aura bientôt un nouveau Directeur Général

En 1980, la durée du mandat a été fixée à six (6) ans non renouvelables. C'est ainsi que Madagascar succédera au Gabon et dirigera l'ASECNA de 1987 à 1992 avec Monsieur Maurice Rajaofetra. Ce dernier obtiendra deux prolongations exceptionnelles de trois (3) ans chacune et restera à la tête de l'Agence jusqu'en 1998.
En 1998, c'est le Niger que les Etats membres ont désigné, à travers Monsieur Ousmane Issoufou Oubandawaki. Ce fut la première élection pluraliste avec les candidatures du Togo, du Tchad, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.
En 2004, c'est le Tchad qui fut retenu avec Monsieur Youssouf Mahamat face aux candidats du Niger et de la Côte d'Ivoire.
En 2010, ce fut au tour du Mali d'être désigné avec Monsieur Amadou Ousmane Guitteye face aux candidats du Togo, de la Mauritanie et de la Guinée Equatoriale.
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle et actuelle convention, le 1er janvier 2013, ***«la durée du mandat du Directeur Général est de quatre (04) ans, renouvelable une seule fois»***, conformément à l'article 19, alinéa 1er des Statuts de l'Agence.
Cette disposition, longuement discutée en son temps par les instances statutaires de l'Agence, avait pour principal objet de mettre fin au mandat unique de six (06) ans, institué depuis 1980, en privilégiant un mandat pendant une durée raisonnable de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois.
C'est ainsi que la désignation du Directeur Général, en 2016, a enregistré les candidatures du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Niger. Le Niger a reçu l'onction des autres Etats membres dès le premier tour avec Monsieur Mohamed Moussa, actuel Directeur Général.
Le premier Directeur Général élu par les Etats membres sous ces nouvelles dispositions est donc Monsieur Mohamed Moussa dont le premier mandat s'achève le 31 décembre 2020.
Avec ses 45 ans d'expérience aéronautique, Monsieur Moussa est un vrai professionnel de l'Aviation civile dont les qualités techniques et managériales sont aujourd'hui unanimement reconnues et saluées par la communauté internationale.
En conformité avec les dispositions statutaires ci-dessus rappelées, rendant possible le renouvellement d'un premier mandat du Directeur Général de l'ASECNA, et compte tenu des résultats très satisfaisants constatés tout au cours de son mandat, l'Etat du Niger a décidé de présenter sa candidature pour un second mandat.
Que décidera le Comité des Ministres de l'ASECNA? Qui sera le Commandant de bord de la plus ancienne agence panafricaine à partir du 1er janvier 2021? Nous serons fixés le 14 septembre 2020.

S.E.

PARLEMENT

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la cinquième fois

Face à la progression de la pandémie du COVID-19, les deux chambres du Parlement ont procédé le 8 juillet dernier à la prorogation, pour la cinquième fois, de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour une période de vingt jours supplémentaires, conformément à la Constitution.

Le Palais des congrès

Cette prorogation intervient après avis du Comité des experts et au terme de l'évolution des mesures prises par le Gouvernement. Il a été constaté que le COVID-19 continuait de se répandre dans le pays.

Pour cela, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire en vigueur et qui arrivait à terme le 9 juillet 2020, a été jugée indispensable.

La crise est loin d'être totalement éradiquée dans le pays. Pour continuer à lutter contre cette pandémie, le chef de l'Etat a sollicité du Parlement l'autorisation de proroger pour la cinquième fois l'état d'urgence de vingt jours, déclaré le 31 mars dernier.

Cette décision a été prise en Conseil des ministres du 6 juillet. Au cours de cette réunion ; le chef de l'Etat a déploré un certain relâchement dans le respect des gestes barrières. Il a invité chacune et chacun des Congolaises et Congolais à adopter une attitude suffisamment responsable, afin d'éviter une propagation incontrôlée de la pandémie dans le pays. *«En vue de permettre au Gouvernement de poursuivre l'exécution des mesures prises pour faire face à cette pandémie, il est indispensable de proroger de nouveau l'état d'urgence actuellement en vigueur»*, précise le compte rendu du Conseil des ministres.

Le Chef de l'Etat a indiqué aux membres du Conseil des ministres que les indications épidémiologiques, traduisant une augmentation de cas positifs, peuvent s'expliquer par la montée, selon lui, en puissance des tests à grande échelle.

C'est avec une facilité déconcertante que les deux chambres du Parlement ont adopté sans débats et dans un laps de temps rapide ce projet qui va conduire le Gouvernement, par l'entremise du Premier ministre Clément Mouamba a dévoilé le troisième palier du déconfinement progressif édicté par l'évolution de la pandémie et ses conséquences économiques et sociales.

Demeurent en vigueur: la fermeture de toutes les frontières, sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports de marchandises vers le Congo ou au départ du pays; la quarantaine et le test virologique (RT-PCR) obligatoire pour les passagers entrant sur le territoire national; le régime de fonctionnement actuel des marchés domaniaux; la fermeture, à l'exception des classes d'examen, des crèches, des établissements préscolaires, scolaires, des centres d'alphabétisation, des collèges, des lycées et des universités, publics et privés; la fermeture des résidences universitaires et des internats; la fermeture des bars dancings, boîtes de nuit et autres établissements clos de danse; l'interdiction des rencontres de sports collectifs et des spectacles; la limitation à 50 personnes maximum, participant à toute activité collective, à condition de respecter strictement toutes les mesures barrières; la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention; l'exercice des contrôles sanitaires et des contrôles de la Force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les sorties; les mesures régissant le transport urbain.

Le Gouvernement avait promis de rétablir le confinement dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national s'il était constaté une flambée de l'épidémie dans une ville ou dans plusieurs localités du pays en même temps. Or, les cas des personnes atteintes du COVID-19 ne font qu'augmenter et la population s'interroge.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ECTION PRÉSIDENTIELLE 2021

Dave Uphrem Mafoula, candidat!

Président du parti les Souverainistes (LS), proche de l'opposition républicaine, Dave Uphrem Mafoula a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2021. Il l'a déclaré au cours d'une conférence de presse organisée le 7 juillet dernier à Brazzaville. Le candidat dit du «peuple» a aussi saisi l'opportunité pour parler des questions d'actualité et des enjeux futurs du pays, tout en donnant sa vision pour le Congo de demain. *«La situation grave à laquelle notre pays est confronté exige de la clairvoyance, une hauteur de vue, des nouvelles idées et surtout un renouvèlement du personnel politique»*, a-t-il dit.

Dave Uphrem Mafoula

Le candidat déclaré s'est dit prêt pour le combat. *«J'ai identifié la racine de nos difficultés, comme moi, chaque Congolais le connaît et je trouve en chacun de nous le désir ardent, la force et l'énergie nécessaire pour les résoudre. Parce que je le pense, parce que je le dis alors je m'engage»*, a-t-il indiqué.

Pour les solutionner, *«il faut s'y engager»*, a-t-il dit. Et d'jouter: *«Je voudrais aussi le dire de la même manière que tout ne pourra pas évidement être solutionné tout de suite, mais nous rependrons ensemble le chemin du progrès, le chemin que le Congo de l'Abbé Fulbert Youlou, Alphonse Massamba-Débat et Marien Ngouabi n'aurait jamais dû abandonner».*

Il a par ailleurs souligné que le Congo a tous les atouts pour réussir. C'est le défi auquel il entend convier les Congolais. Fort de tout cela, il veut prendre ses responsabilités d'homme politique, *«mu par le devoir sacré de rendre à son pays tout ce qu'il lui a donné. Je déclare devant vous, que je suis candidat à la présidence et je place ma candidature sous le signe de l'audace et du renouveau. Oui, le Congo peut réussir».*

Dave Uphrem Mafoula a fait savoir que sa candidature est loin d'être une fantaisie, *«bien au contraire, c'est l'aboutissement d'une réflexion mure nourrit des échanges avec peuple sur le terrain ces cinq dernières années, nourrit également par l'ambition noble de consacrer la fraicheur de ses idées et de son énergie au service de son pays».*

De ce fait, il a appelé les jeunes générations de voir dans ce combat leur propre combat, *«celui de changement que nous appelons tous de nos vœux, que nous souhaitons le plus ardent. Étant donné que le changement ne viendra jamais frapper à nos portes, il est plutôt question de se lever, de se rassembler afin de créer les conditions du changement. J'en appelle aussi à nos ainés de tout bord politique, en l'occurrence ceux qui avant nous ont été au service de la République, de voir dans notre démarche une occasion de parachever l'œuvre commencé»*, a-t-il précisé.

A la société civile dans sa globalité, *«l'occasion nous est donnée ici de construire un nouveau leadership en vue d'une société juste pour laquelle nous nous sommes jusqu'ici battus. A toutes et à tous autour de cet idéal et de ce combat commun, réunissons-nous et fédérons nos forces parce que je suis le candidat du peuple et non seulement d'un parti».*

Pascal-Azad DOKO

Editorial

Et le produit malgache ?

Nous nous plongeons au plus profond dans la crise sanitaire. Les compteurs s'affolent: nombre de malades et de morts du COVID-19 en flèche, quasi-totalité des départements touchés et perspectives d'une mise à disposition d'un médicament ou d'un vaccin peu rassurantes. Le Congolais continue d'osciller entre doute et tiède prise de conscience. Pourtant, les signes d'espérance existent.

D'abord parce que, malgré le déni et la désinvolture face à la maladie, l'homme de la rue sait désormais que celle-ci existe. Des figures célèbres ont été portées en terre ces deux dernières semaines, elles renseignent assez sur l'existence d'une maladie qui fauche dans tous les milieux. Nous savons désormais. Et si nous ne sommes pas toujours disposés à observer instinctivement les mesures barrières, le port généralisé des masques prouve que nous savons.

Autre espérance: la prise de conscience désormais acquise chez les soignants que pas même eux ne sont exemptés du devoir d'apprendre. Fini le temps où ils jetaient un corps n'importe comment: la peur fait peu à peu place à un professionnalisme louable. Les personnels qui jettent leur blouse blanche en face d'un signe possible de COVID-19 existeront toujours, sans doute. Mais désormais, médecins et infirmiers savent que cette maladie est avant tout une maladie. Qu'elle ne condamne pas à la mort irrémédiable.

Je vois un signe positif aussi dans le fait que l'information nous est désormais servie. Fini le temps où un journaliste de télévision se faisait mettre littéralement à la porte pour avoir posé des questions incommodantes à un ministre sur la non-visibilité des malades. Depuis ce triste épisode, nous avons pu voir les personnes, femmes et hommes, atteintes de coronavirus ; qui en sont mortes ou qui en ont guéri. Dans notre dernière édition, vous avez pu lire l'histoire poignante d'un de ces rescapés.

A la télévision toujours, l'information est de moins en moins formatée, de moins en moins orientée sur cette maladie. Nous en avons eu une démonstration dans l'entretien entre notre confrère Jean-Claude Kakou et le Pr Elira Dokekias. Questions directes, réponses sans trop de langue de bois aussi, je crois. Nous avons ainsi appris que le lot de Covid Organics, censé prévenir et guérir du Coronavirus, est en partie épuisé.

Et que seuls demeurent les lots présentés comme pouvant guérir. Une guérison dont il est permis de douter tant le pays d'origine de cette potion, Madagascar, voit aujourd'hui le nombre de ses propres malades exploser. Au point que la région de la capitale, Tananarive, a dû reconfiner et serrer au plus près les mesures de protection. Le salut malgache n'en sera pas un.

Mettre une information claire à la disposition des citoyens; pouvoir répondre sans détours aux questions d'une presse libre sont, à mon avis, signes que nous pouvons nous conduire en responsables face à cette maladie ou à n'importe quelle catastrophe. Si nous voulons comprendre que le Coronavirus n'est pas une invention politique dont une opposition viendrait nous sauver, il faut en finir avec les cachoteries.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COVID-19

Le secteur privé plaide pour son implication dans la gestion de la pandémie

Il s'est tenu le mardi 7 juillet dernier au ministère de la Santé, une réunion de concertation entre l'Inspection générale de la santé, le secrétariat du Comité technique de la riposte contre le COVID-19, le secteur privé de la santé, représenté par l'alliance du secteur privée de la santé, et l'OMS-Congo. L'objectif était de voir comment impliquer le secteur privé dans la gestion du COVID-19. Les travaux de cette réunion étaient placés sous la supervision du Pr. Richard Bileckot, inspecteur général de santé.

Pendant la réunion

Le Pr. Richard Bileckot a noté que la plupart des personnes atteintes du COVID-19 qui arrivent dans les hôpitaux publics proviennent du secteur privé et dans un état avancé de la maladie qui ne cesse de se propager dans le pays causant au moins 47 décès.

Le secteur privé de la santé est pourtant le premier recours de soins au Congo. Malheureusement, *«quand ça ne marche pas, ils viennent encore au public. Pour le COVID-19, beaucoup de décès enregistrés viennent du secteur privé qui reçoit la plupart des malades au Congo. Donc, il ne peut pas rester en marge de la gestion de cette pandémie»,* a expliqué l'inspecteur général.

D'où l'intérêt de cette réunion qui a permis aux différents acteurs de voir comment améliorer l'offre de santé en qualité et en quantité abondantes pour affronter la pandémie du COVID-19. *«Nous allons améliorer cette offre de santé en mutualisant les efforts entre les secteurs public et privé»*, a indiqué Jean Daniel Ovaga.

En mutualisant les efforts, a-t-il poursuivi, *«nous arriverons à infléchir la courbe et à permettre aux Congolais d'avoir une offre de qualité à un prix abordable et à donner une réponse qui permette de satisfaire les besoins de santé».*

Le président de l'alliance du secteur privé de la santé a fait savoir que le COVID-19 est une guerre. *«En tant que guerre, de la même manière qu'on implique le secteur public, on devrait aussi impliquer le secteur privé. Nous sommes démunis et nous n'avons rien. Quand on est mère et père, on ne doit pas choisir entre les enfants. On doit les encadrer et encourager. Les enfants sont dans nos structures privées et nous sommes démunis»,* a encore dit Jean Daniel Ovaga qui pense que ce problème va être réglé par un protocole d'accord qui sera mis en place.

Selon lui, le Congo dispose de suffisamment de ressources pour faire face en interne aux problèmes de santé. *«Ce n'est qu'une question d'organisation et je reste convaincu que la coalition entre le public et le privé nous permettra de trouver une solution aux problèmes de santé des populations»*, a-t-il dit.

Quant à la gratuité du traitement des malades du COVID-19 décrétée par le Gouvernement et qui n'est pas appliquée par le privé, Jean Daniel Ovaga a simplement rappelé que celui-ci a les moyens pour appuyer les secteurs.

Le représentant de l'OMS, Jean Chrios Moukoko, a précisé que cette réunion venait réactiver le partenariat public et privé dans le domaine de la santé, dans le contexte du COVID-19. Il a déploré que le secteur privé ne soit pas totalement impliqué dans le plan de riposte contre le COVID-19: *«l'OMS, avec l'appui de la Banque mondiale, est venue présenter le plan qu'il entend mettre en place pour impliquer le secteur privé, notamment sur l'éducation et la sensibilisation de la population à la pandémie; le renforcement des capacités des laboratoires sur le volet prélèvements et la prise en charge des malades»*, a-t-il affirmé.

A noter que le secteur privé de santé représente 56% de l'offre de santé en République du Congo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COOPÉRATION

Remise de matériels médicaux français de première nécessité au CHU-B

L'ambassadeur de France en République du Congo, François Barateau, a procédé mardi 7 juillet 2020 à la remise d'un don d'équipements et de consommables médicaux de première nécessité, financés par son pays, à travers l'Agence française de développement au Centre hospitalier de Brazzaville (CHU-B). Ce don, dont un échantillon a été présenté, a été réceptionné par la ministre en charge de la Santé Jacqueline Lydia Mikolo, en présence de directeur général du CHU-B, Sylvain Villiard.

Pendant la remise du don

D'une valeur de 229 millions de Francs CFA, le don de matériels sanitaires dont un échantillon a été présenté pendant la cérémonie comprend du matériel lourd, dont cinq respirateurs et des bonbonnes d'oxygène, des équipements de protection pour le personnel soignant, et des consommables médicaux de première nécessité (thermo flashs, stéthoscopes, tensiomètres, glucomètres, etc.). Ce matériel va servir à la prise en charge des malades de la COVID-19.

Grâce à la France, a souligné le DG du CHU-B, Sylvain Villiard, *«nous avons pu continuer d'offrir les services à la population à un moment où tous les centres de santé du monde cherchaient à protéger leurs personnels, et nous tenons à vous dire merci, au nom de tous mes collaborateurs et patients, un grand merci !»,* s'est-il exclamé. Ajoutant que, les équipements reçus vont sauver des vies et continueront également à être utilisés pendant les années à venir.

L'ambassadeur François Brateau a évoqué la coopération agissante existant entre son pays et le Congo : *«La France s'est rapidement engagée pour apporter un soutien concret immédiat à la population congolaise. Pour un montant total d'environ 900 millions de F CFA, plusieurs financements ont été mis à la disposition des autorités, de façon réactive et, je crois efficace. Ils ont notamment permis: de contribuer aux actions de communication sociale sur les modes de contamination et les gestes barrières auprès des populations; de prendre en charge l'alimentation de 5000 personnes vulnérables durement affectées par le confinement, en particulier des enfants et des personnes âgées accueillies au sein des institutions sociales du pays; de soutenir les capacités des Laboratoires nationaux du Congo, dont le Laboratoire national de Santé publique et leur mise en réseau avec les laboratoires des pays voisins, dont les Instituts Pasteur»,* a-t-il rappelé.

Ces appuis, a poursuivi le diplomate français, viennent s'ajouter à d'autres financements importants déjà mis à la disposition des autorités congolaises, à hauteur de 6,5 milliards de FCFA en dons pour la formation des cadres hospitaliers du pays et la rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du CHU-B.

Pour la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, le soutien de la France est salutaire pour le Gouvernement Congolais, en cette période où le nombre des cas de malades de la COVID-19 ne cesse d'augmenter : *«Dès la fin mars, début avril, nous avions déjà reçu un appui de la France. Vous êtes toujours avec nous, et nous savons que ça ne sera pas la dernière fois. C'est donc avec beaucoup de bonheur et de plaisir que je reçois ce don au nom du Comité national de riposte, et au nom des populations congolaises»*, a-t-elle déclaré.

La France entend réaliser d'autres projets au profit du Congo dans le domaine de la santé, certains sont déjà en préparation, et devraient être opérationnels dans les prochains jours.

Alain-Patrick MASSAMBA

VIE ASSOCIATIVE

La Fédération des aveugles du Congo portée sur les fonts baptismaux

Le Congo dispose désormais d'une Fédération des aveugles (FAC). Elle a été présentée officiellement à la presse et au public le mardi 7 juillet dernier à Brazzaville, par son président Emerson Massa. Cette fédération est une association à but non lucratif, régie sous la loi de 1901, enregistrée sous le n° 142 du 3 juillet 2020.

Organisation à vocation humanitaire, la FAC, a fait savoir Emerson Massa, est née de la nécessité pressante d'un réseautage formel au regard du besoin pressant de réseautage formel. Douze organisations œuvrant dans le domaine du handicap visuel en République du Congo, ayant une expérience de deux ans pour les unes et de treize ans pour les autres ont, résolument dans un esprit d'unité, de solidarité et d'interaction, conjugué les efforts pour faciliter l'insertion des aveugles congolais résidant au pays ou à l'étranger. La FAC se veut être une matrice autour de laquelle l'avenir des associations membres adhérentes sera radieux.

Un protocole d'accord a été signé entre les différentes associations constituant la fédération, faisant mention de quatre articles dont le premier est l'engagement commun ; s'informer mutuellement sur leurs objectifs stratégiques, leurs organisations, fonctionnements et évolutions. Favoriser, développer et soutenir la collaboration entre leurs différents membres et réseaux afin de répondre à leurs besoins respectifs en fonction de leurs spécificités; diffuser les bonnes pratiques afin de les transférer et de les multiplier, assurer le respect des engagements réciproques.

Vue du présidium

Le deuxième : recherche et innovation (les signataires collaborent afin de développer une recherche et une innovation partenariale).

Le troisième: communication (les parties s'engagent à communiquer régulièrement avec les instances issues de l'Assemblée générale constitutive de la Fédération).

Le quatrième: modification du protocole (dans l'hypothèse de litiges, les parties se concertent pour en examiner les termes et trouver ensemble un aménagement conciliant les points de vue et les intérêts de chacun).

La Fédération donne l'opportunité à chaque association œuvrant dans le cadre du handicap visuel selon les lois en vigueur, souhaitant faire partie de cette famille associative de la rejoindre. Par sa nature même, la FAC a mission de faciliter l'insertion des aveugles et handicapés visuels dans la société, et pour objectifs d'améliorer la condition matérielle, morale et sociale de tous les aveugles et handicapés visuels congolais, et plus généralement des aveugles et handicapés visuels résidant ou non au Congo ; défendre les droits de tous les déficients visuels sans exception.

Ses organes sont constitués de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration composé de huit membres dont quatre aveugles ou handicapés visuels et quatre voyants, d'un Bureau exécutif de sept membres, présidé par monsieur Emerson Massa et d'un Commissariat aux comptes, constitué de trois membres.

A travers ses activités, la FAC entend instaurer le partage, la solidarité et sensibiliser le public à la problématique du handicap visuel. Il est prévu dans un avenir proche, sa sortie officielle dont la date sera communiquée ultérieurement.

A.-P. MASSAMBA

FONCIER

Faire du cadastre national foncier, un outil de bonne gouvernance foncière

Réunis en séance plénière le 9 juillet dernier sous la présidence de Pierre Ngolo, les sénateurs ont adopté le projet de loi portant institution du cadastre national foncier en République du Congo.

Pierre Ngolo

Pour le Gouvernement, la vision actuelle du cadastre qui était longtemps associée exclusivement à la fiscalité immobilière et à l'enregistrement ne reflète plus sa situation actuelle.

Depuis quelques années, *«les systèmes cadastraux font l'objet d'une modernisation conceptuelle importante et deviennent, avec les progrès techniques dans la géomatique, le géo-positionnement par satellite (GPS) de véritables infrastructures informationnelles de gouvernance territoriale. L'information cadastrale est désormais utilisée à des fins aussi diverses que la planification de l'amélioration, le contrôle de l'utilisation du sol, la prévention des risques naturels et le développement durable»*, a-t-on indiqué dans la présentation de l'affaire.

La réforme préconisée a pour objet de faire du cadastre national foncier, un outil de bonne gouvernance foncière qui permettra à l'Etat de mobiliser de nouvelles ressources financières et constituer une assiette fiscale foncière fiable.

Tout en étant en quelque sorte l'état civil de la propriété foncière, le cadastre permet en outre la reconnaissance des droits fonciers essentiels pour stimuler l'investissement et la croissance en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'infrastructure.

KAUD

TOURNONS LA PAGE / NATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY

Le rapport sur l'étude des Constitutions au Congo a été présenté aux journalistes

Au regard de la démocratie qui est mise à rude épreuve au Congo, la coalition Tournons la page-Congo (TLP) et la National institute for Democracy (LDI) ont organisé le 2 juillet dernier au centre des Polios de Pointe-Noire, les travaux de restitution de leur rapport axé sur l'étude des Constitutions du Congo. Cette rencontre était co-animée par Brice Makosso, coordonnateur de TLP-Congo, et Alain Lounganana, chargé du programme TLP-Congo. Elle a rassemblé une trentaine de journalistes, toutes presses confondues, de la ville océane.

Les participants

Prenant le premier la parole, Brice Makosso a tout d'abord expliqué les motivations ayant conduit à cette étude. *«Les problématiques des changements intempestifs de Constitutions, de pérennité des Institutions, de leur consolidation et d'alternance démocratique apaisée au pouvoir au Congo, ont conduit à cette étude et les objectifs qu'elle vise»*. Au terme de son analyse, le TLP-Congo et NDI ont noté comme fait marquant de leur étude les changements intempestifs de Constitutions. Hormis les lois constitutionnelles de la période coloniale (1958 à 1959), le Congo a connu depuis son indépendance en 1960 huit Constitutions et autan d'Actes fondamentaux régissant les périodes de crise ou de transition, soit seize lois fondamentales, au total. La durée moyenne de chacune de ces lois fondamentales est de trois ans et six mois. Ce rapport met en évidence des préoccupations sur les institutions; les rapports entre les principaux organes d'exercice du pouvoir judiciaire; les droits et libertés fondamentaux; la démocratie.

S'agissant des Institutions, les deux organisations ont noté une instabilité chronique. En d'autres termes, chaque président au pouvoir s'en va avec sa constitution et les institutions qu'elle prévoit. Cette instabilité se manifeste par: la succession d'une kyrielle d'institutions aux formes variées: Exécutif monocéphale, bicéphale ou à trois composantes; parlement monocaméral ou bicaméral. La mise en place des institutions provisoires à l'issue ou pendant les crises politiques ou encore pour gérer les périodes de transition politique ou démocratique. La période du parti unique, notamment en 1968,1973,1977 a donné au pays ce type d'organes: Conseil national de la république, Etat-major révolutionnaire, Comité militaire du parti. Cette période a aussi connu la suppression de certains organes d'exercice du pouvoir: le cas de la constitution de 1969, qui ne prévoyait pas de parlement, notamment pas l'assemblée nationale.

Concernant la démocratie, le rapport souligne que toutes les constitutions du Congo condamnent la prise du pouvoir par la force et son exercice de manière tyrannique. Cependant, le pays en a connu trois. Les Constitutions favorables à l'alternance démocratique, car elles limitent à deux le nombre de mandats présidentiels ou encore prévoient la limite d'âge pour ne plus être candidat à une élection présidentielle; les Constitutions comportant des risques d'atteinte à l'alternance démocratique car bien que fixant la durée du mandat présidentiel à cinq ans, limitent leur nombre à trois et ne prévoient aucune limite d'âge pour ne plus se présenter. Les Constitutions hostiles à l'alternance démocratique, lesquelles ne prévoient aucune limitation du nombre de mandats présidentiels, ne fixent pas de limite d'âge pour ne plus être candidat, et prévoient l'élection du président de la république par les instances du parti unique.

En définitive, le rapport conclut que la démocratie demeure encore un échec au Congo. Le coup d'Etat ou la prise du pouvoir par la force est devenue la règle et l'élection, l'exception. La sortie des présidents de la république est une éternelle histoire de honte, d'humiliation, de barbarie et de sang. En 60 ans d'indépendance, le pays n'a connu qu'une seule alternance démocratique, celle d'août 1992 entre le président sortant Denis Sassou- Nguesso et le président élu Pascal Lissouba. Mais il en fut chassé, à l'issue de la guerre civile de juin à octobre 1997.

Pour cela, TLP et NDI ont formulé des recommandations en vue de garantir et renforcer le constitutionnalisme et l'alternance démocratique.

Au Gouvernement, au Parlement et à la classe politique de prendre des mesures consensuelles pour:

-Mettre en place une Commission sur la réforme constitutionnelle ;

-Réorganiser la Cour constitutionnelle ;

-Moraliser la vie politique

Aux associations et organisations de la société civile: développer un plaidoyer en direction des pouvoirs publics et des acteurs politiques pour faire connaître leurs demandes et les faire aboutir; faire de la mobilisation citoyenne sur la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels et de leur durée à 5 ans.

Aux professionnels de l'information et de la communication: mettre en place des activités de communication pour sensibiliser l'opinion publique sur le bien-fondé de la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels et de leur durée à 5 ans, chacun.

A la Force Publique: se soumettre au contrôle de l'autorité civile et de respecter les droits et libertés fondamentaux des citoyens.

Aux magistrats et autres acteurs de la justice: travailler sur la refonte du pouvoir judiciaire, avec pour objet d'aboutir à l'indépendance de la justice en faisant des propositions concrètes.

A la population: s'engager pleinement dans la réalisation de l'alternance démocratique.

A la communauté internationale et particulièrement aux partenaires au développement: soutenir les efforts de réforme constitutionnelle du Congo dans le but de consolider l'alternance démocratique, la paix et la stabilité des institutions par des appuis techniques et financiers.

Equateur Denis NGUIMBI et Madocie Déogratias MONGO

CONGOLAIS DE L'ETRANGER

Certains congolais bloqués à l'étranger sont rentrés

La fermeture des frontières suite au coronavirus avait fait que plusieurs compatriotes étaient bloqués dans certains pays. Le Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, a obtenu de certaines compagnies aériennes la récupération de ceux de ces Congolais, détenteurs de billets de voyage.

C'est ainsi que TAC a rapatrié du Bénin 145 Congolais, Ethiopian, 57, dont 35 de Dubaï, Air France a ramené plusieurs compatriotes à Brazzaville et à Pointe-Noire. Cette opération se poursuivra dans d'autres pays, chaque fois que les conditions seront réunies.

Coup d'oeil en biais

COVID-19 : A toute vitesse

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la sortie de l'auberge chez nous avec le nouveau coronavirus n'est pas pour demain. En effet, chaque jour qui passe apporte son lot de chiffres effrayants. Au matin du 6 juillet, à l'issue de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie, le pays a déclaré 1662 cas positifs, dont 500 cas guéris et 42 décès. Le soir du même jour, le rapport de la situation publié par le ministère de la Santé enregistrait 1757 cas, dont 525 guéris et 44 décès, 1188 cas actifs pris en charge. Enfin au 7 juillet, le pays a franchi la barre de 1800 cas positifs, précisément 1821 personnes infectées, dont 3 décès supplémentaires enregistrés (ce qui porte à 47 le nombre de malades ayant succombé au COVID-19). 1249 cas actifs sont actuellement pris en charge. Peut-être qu'au moment où ces lignes sont écrites, les chiffres ont évolué !

Brazzaville: «Bantsimba travaille»

Certains Brazzavillois sont très contents du nouveau maire, Dieudonné Bantsimba. Pour eux, il fait déjà la différence. Prenant à peine ses fonctions, il s'est lancé dans le travail de salubrité public et de réfection de quelques routes goudronnées, notamment le tronçon de route situé entre l'immeuble du ministère de l'Intérieur dont les travaux sont en arrêt et l'Institut français du Congo, à Bacongo, abandonné depuis plusieurs mois, et le tronçon de route allant du passage à niveau à la station Total, sur l'avenue Loutassi (Moungali). La circulation y sera réhabilitée, à la grande satisfaction des automobilistes. Il y a aussi les travaux sur le prolongement de l'avenue Gascogne à Nganguoni en allant vers le quartier Kinsoundi, à Makélékélé. Mais d'autres routes en constante dégradation attendent la *«thérapie bantsimbaenne»*.

Evasion spectaculaire d'un détenu à l'hôpital de Dolisie

Un détenu de 50 ans, malade et conduit à l'hôpital de Dolisie pour des soins médicaux, était en attente de jugement. Mais il y a de fortes chances qu'il ne rejoigne pas de sitôt sa cellule de la prison centrale du chef-lieu du département du Niari. Et pour cause, il a disparu dans la nature. Dans certains milieux de la ville, on soupçonne que l'évadé a bénéficié de complicité pour s'offrir cet exploit.

Un camion grumier tue un homme à Pointe-Noire

Une fois de plus, un camion grumier provoque un drame en traversant la ville de Pointe-Noire. C'était le lundi 6 juin dernier, à hauteur des arrêts ''Le Manguier'' et ''Le Relais'' à Siafounou, un quartier de Mongo-Mpoukou, le cinquième arrondissement de la capitale économique congolaise. En provenance de l'hinterland, le conducteur du grumier, ayant perdu le contrôle, a fini sa course sur deux minibus de transport en commun en stationnement. Bilan : un mort, l'un des chauffeurs du minibus, et d'importants dégâts matériels. On ne le dira jamais assez, la traversée de la ville par les camions grumiers constitue un danger pour les citadins.

Vol des câbles électriques à Makélékélé

Une bande de voleurs de câbles électriques publics écume l'arrondissement 1 Makélékélé, à Brazzaville. La nuit du lundi 5 au mardi 6 juillet 2020, des centaines de mètres de câbles souterrains ont ainsi été sectionnés et emportés, notamment dans les rues des Palmiers, Nzoko, Mbama et Mpissa, plongeant le quartier dans l'obscurité. Les gens ont crû qu'il s'agissait du traditionnel délestage auquel les a habitués la société Energie électrique du Congo (E2C). C'est à l'aube qu'ils ont fait le constat du vol. Et l'insolite, c'est que l'opération des malfrats a eu lieu aux heures de couvre-feu. Qui a dit que la ville est bien gardée?

Un jeune homme contrecarre les visées de huit braqueurs à Dolisie

La semaine passée à Dolisie, deux demoiselles rentrant chez elles, après avoir assisté un ami à une veillée, ont été menacées par des braqueurs. Ayant crié au secours, leur ami est venu à leur rescousse. Les agresseurs se sont jetés sur lui et l'ont enchaîné. Il a, tout de même, résisté. Les huit malfrats ont fini par s'enfuir. Le jeune homme ayant porté plainte contre ses agresseurs, la police s'est rapidement mise au travail. Elle a pu, ainsi, mettre la main sur deux des huit présumés braqueurs qui, à leur tour, ont montré à la Force publique leur quartier général. Il est situé dans une zone marécageuse d'accès très difficile, non loin de l'église Plateau, au quartier Gaïa. Sur place, des armes blanches, du chanvre et le butin de l'opération de la veille, dont un compteur de la société E2C, ont été trouvés. La police espère mettre la main sur les six autres malfrats.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

IMPÔTS

Le E-Tax désormais opérationnel

Le ministère des Finances et du budget a lancé officiellement le nouveau système de gestion et de payement des impôts et taxes, appelé E-tax. La cérémonie de présentation et de lancement de ce projet présidé par Calixte Nganongo, ministre des Finances, en présence de Ludovic Ngatsé, ministre délégué en charge du budget et Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines, a eu lieu à Brazzaville, mercredi 1er juillet 2020. Ce système informatisé de gestion des impôts et taxes répondant aux standards internationaux constitue l'un des projets majeurs des réformes initiées au ministère des Finances afin de mieux collecter et bien sécuriser les recettes de l'Etat.

Les membres du gouvernement avec les responsables des impôts

Les difficultés rencontrées dans la modernisation du système de gestion des finances publiques ont poussé au ministère des Finances à inscrire dans le cadre des réformes des finances publiques engagées depuis 2016, la mise en production de cette nouvelle plateforme. Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines à souligné les mérites du nouveau système de gestion et invité le personnel de l'administration fiscale à le maîtriser.

«Ce nouveau système ouvre une ère nouvelle en matière de gestion des impôts et taxes dans notre pays. L'intérêt de cette solution pour l'ensemble des acteurs est l'instauration des télé procédures, des déclarations et des paiements des impôts et taxes, la consultation des dossiers sur le portail contribuable, l'effectivité de traitement des métiers fiscaux, l'interconnexion avec l'ensemble des systèmes informatiques administré par le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), la production des statistiques et des attestations. Au moment où l'administration fiscale est appelée à jouer pleinement son rôle de pourvoyeuse des ressources de notre nation, j'invite les cadres et agents des impôts, ainsi que tout autre utilisateur à la maîtrise de cette solution et à apporter une contribution en vue de placer notre administration parmi les mieux classées au plan mondial en matière de bonne gouvernance».

Il a été rappelé que le processus d'informatisation fiscale a connu de nombreuses étapes, dont les principales sont l'établissement des rôles par la saisie des fiches d'imposition par l'Office congolais d'informatique (OCI), la saisie des bordereaux généraux de versement par les services informatiques des impôts avant leur transmission au trésor pour payement des droits, le traitement des déclarations et des paiements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'application de la gestion de la taxe sur la valeur ajoutée (GESTVA) en 1997 et la création en 2006 du système de traitement automatisé de la fiscalité (SYSTAF).

A la fin de la cérémonie de lancement, Ludovic Ngatsé, ministre délégué chargé du budget a dégagé la portée du nouveau système de gestion. «Ce projet de modernisation de notre système fiscal est capital pour notre pays. Il nous permettra de digitaliser, d'informatiser l'ensemble des services des impôts, de telle sorte que les contrôles, les déclarations soient les plus faciles et les plus aisés possibles. L'interconnexion de l'ensemble des régies financières est la base même du projet E-tax. Nous voulons à la fin du projet avoir toutes les informations sur l'ensemble des régies, à savoir d'abord l'interconnexion au sein de la direction générale des impôts», a-t-il dit. L'objectif principal, a poursuivi le ministre délégué est l'interconnexion avec les autres régies, notamment le trésor, les douanes et le budget, c'est-à-dire avoir l'interconnexion globale de l'ensemble des régies financières «de notre pays, de telle sorte qu'on peut savoir lorsqu'on est en face d'un contribuable, on peut connaître ce qu'il a fait au niveau du cordon douanier, du trésor et au niveau du budget. On a la vue sur chaque contribuable qui est immatriculé au niveau de l'administration fiscale».

Le chef de projet métier e-tax Lambert Ifoko, directeur de la fiscalité des grandes entreprises, dans son exposé de présentation destiné surtout aux cadres de la fiscalité, a estimé «qu'à terme, on atteindra la transparence, dans ce sens que tous ceux qui exercent les activités économiques au Congo, faisant les différentes déclarations de leurs activités, peuvent être appréhendés par les différents systèmes. A terme, nous allons aussi avoir l'interconnexion avec les banques et les assurances pour garantir une bonne gouvernance des finances publiques».

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Pourquoi les usagers habitant le quartier Mfilou s'entêtent à construire sur des canalisations? Malgré l'interdiction du Gouvernement, pourquoi insistent-ils?

Jacqueline MAKAYA (Mouhoumi, Brazzaville)

AVIS DE VENTE

Terrain bâti avec titre foncier, superficie: 573,97 m2, situé sur la rue Albert Bassanza Centre -Ville à 100 m de la Clinique COGEMO. Prix très intéressant et attrayant.

Contact propriétaire: 05 685-34-81, 04 007-25-53

DOUANES CONGOLAISES

Assurer la sécurité des marchandises déclarées en régime de transit pour atteindre leur destination

Pour sa modernisation, les douanes congolaises disposent maintenant une plateforme électronique conçue pour la gestion du régime de transit douanier au Congo, dans le cadre du projet E-Douanes. Parmi les premiers services électroniques du projet mis en œuvre, il y a le module Tracking dénommé «Ekengué», en langue lingala, soit la vigilance. Sa mission consiste à faire le suivi électronique des marchandises en transit. Ce dispositif repose sur la géolocalisation et l'interfaçage de divers systèmes. Son lancement officiel a eu lieu mardi 7 juillet 2020, à la Direction générale des douanes et des droits indirects, à Brazzaville. La cérémonie a été présidée par Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, en présence de Guénolé Mbongo Koumou, directeur général des douanes et droits indirects et Théophile Munyaruganda, directeur général de la société Webb Fontaine pilotant le projet e-douanes, ainsi que les différents responsables des douanes. L'objectif visé par le Tracking est de s'assurer que les marchandises déclarées en régime de transit douanier atteignent effectivement leur destination.

Pendant la présentation du module tracking

La présentation du Tracking a été faite par le directeur général des douanes et droits indirects, aussitôt après le dépôt d'une gerbe de fleurs devant le monument en mémoire des douaniers morts en plein exercice, érigé dans l'enceinte du siège de la direction générale. Guénolé Mbongo Koumou a démontré les avantages de cette solution qui développe une approche plus sûre des mouvements des marchandises en transit. Cela a été une priorité élevée pour les douanes congolaises pour couvrir des opérations portant notamment sur le suivi en temps réel de la localisation de la marchandise, le suivi GPS des envois en transit, la détection automatique des atteintes à l'intégrité du chargement des corridors de transit, la détection automatique des déviations par rapport aux corridors de transit attribués et la fermeture des déclarations de transit à la sortie du territoire congolais. Dans un avenir proche, une gestion de garantie des marchandises en transit entraînera le débit et le crédit automatiques des comptes des garanties de transit. Ce système occasionnera une réduction significative du coût de transit, car il n'y aura plus besoin d'escorte et le nombre de tentatives de contrebande sera réduit. Le tracking permettra de combattre la fraude et gagner des recouvrements de recette.

Le directeur général des douanes a rassuré le ministre des Finances et du Budget que «l'administration douanière sera à la hauteur pour relever les défis qui s'imposent dans le cadre de la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, de l'amélioration du climat des affaires en République du Congo, et surtout dans la mobilisation des recettes budgétaires. La matérialisation et la simplification des procédures de dédouanement sont maintenant une réalité au Congo et ce en application des normes internationales. Ainsi, le train des réformes est en marche pour arrimer le Congo au développement de l'économie numérique et c'est la marche vers le développement en créant les conditions favorables aux activités économiques».

Photo de famille à la fin de la cérémonie

E-Douanes est un projet du ministère des finances, relevant de la direction générale des douanes. Ce projet vise la modernisation du cordon douanier. Il a pour finalité la sécurisation des recettes des douanes congolaises. Le lancement du module Tracking, qui est l'un des autres modules du projet, consiste en une surveillance électronique en temps réel des cargaisons de conteneurs au départ du port de Pointe-Noire et à destination d'un bureau de douane de frontière avec un pays étranger. Au départ du port de Pointe-Noire, une balise est fixée à la cargaison, contenant toutes les informations. Cette balise communique régulièrement avec la salle de contrôle. Ce système permet de signaler toutes les alertes. La balise met en contact permanent la salle de contrôle avec la cargaison. C'est un suivi électronique 24h sur 24. La société Webb Fontaine qui maitrise cette technologie, assure le processus de transfert des compétences dans un délai donné et la totalité de gestion du projet qui reviendra aux douaniers. Webb Fontaine est une société multinationale qui compte 54 agents, dont cinq expatriés, répartis entre Brazzaville et Pointe-Noire. Cette société a démarré officiellement ses activités au Congo depuis mars 2019.

Dépôt de gerbe de fleurs

CÔTE D'IVOIRE

Le Premier ministre est décédé

Le Premier ministre ivoirien, Amadou Gon Coulibaly, est décédé mercredi 8 juillet dernier des suites d'un malaise, lors du conseil des ministres à Abidjan. Il a récemment été désigné pour représenter le Rassemblement des Houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), le parti au pouvoir, lors de l'élection présidentielle prévue en octobre 2020. Proche du président Ouattara, il était un pilier de la politique ivoirienne.

Amadou Gon Coulibaly.

«La disparition d'Amadou Gon Coulibaly est une grosse perte pour ce pays, compte tenu de sa trajectoire professionnelle qui était exceptionnelle», explique Francis Akindès, professeur de sociologie à l'université de Bouaké. *«C'est un ingénieur de formation, formé dans la plus grande institution de formation d'ingénieurs en Côte d'Ivoire. Il a eu un parcours qui l'a amené depuis à suivre la Côte d'Ivoire qui se transforme. Il a appris sur les chantiers à gérer également les grands dossiers relatifs à la construction d'un pays.»*, commente un observateur.

Issu d'une famille de la grande noblesse du nord de la Côte d'Ivoire, Amadou Gon Coulibaly était l'un des piliers de la scène politique ivoirienne. Présent depuis trente ans dans l'ombre d'Alassane Ouattara, il était l'arrière-petits-fils de Péléfero Gbon Coulibaly, chef suprême des Sénoufos, un proche de Félix Houphouët-Boigny.

Dès le début des années 1990, il s'est engagé auprès d'Alassane Ouattara. D'abord, comme conseiller technique. *«Il n'était pas que politique, justement. Il avait cette dimension technique, mais il savait allier le politique à la technicité. Et c'est cela qui faisait un peu sa force. Et c'est pourquoi d'ailleurs, il a été très, très rapidement approché par celui qui sera le président de la République et qui a d'abord été le Premier ministre de ce pays, dont il était le conseiller… »*, déclare un politologue.

Amadou Gon Coulibaly a en effet adhéré en 1994 au Rassemblement des Républicains (RDR), le parti créé par Alassane Ouattara. En 1995, il décroche un siège de député à Korhogo, cette grande ville du Nord dont il est originaire. Son engagement lui vaut d'ailleurs, avec d'autres cadres du RDR, de séjourner en prison, en 1999, sous la présidence d'Henri Konan Bédié.

Il sera ensuite, entre 2002 et 2011, ministre de l'Agriculture sous Laurent Gbagbo. Puis, l'homme de confiance devient le puissant secrétaire général de la présidence d'Alassane Ouattara en 2011, avec rang de ministre d'État, et ce, jusqu'en 2017, année où il est nommé Premier ministre, poste qu'il occupait à son décès mercredi dernier.

Amadou Gon Coulibaly, un homme très respecté, mais qui savait aussi taper du poing sur la table, témoigne Sylvain Nguessan, analyste à l'Institut stratégique d'Abidjan : *«C'est le tonton qui rit dans le salon, mais quand vous passez dans le bureau pour travailler, il devient un monsieur, j'allais dire neutre. Il pose des questions sur le résultat à atteindre. Il peut poser la même question sur cinq formes différentes, parce qu'il n'est pas satisfait de la réponse que vous avez donnée. Donc il savait marquer la différence entre les relations familiales et le résultat à atteindre.».*

Avec la mort du candidat du RHDP, à quatre mois de la présidentielle, les cartes doivent être rejouer pour trouver un remplaçant. D'aucuns se demandent si le président sortant qui a pourtant décidé de prendre sa retraite politique ne sera pas tenté de revenir sur la scène politique.

Gaule D'AMBERT

DIPLOMATIE

L'UE frappée par la réciprocité au Gabon et au Sénégal

Alors que la crise du COVID19 avait poussé les nations à se refermer sur elles-mêmes, l'Union européenne avait annoncé la réouverture de ses frontières à partir du 1er juillet à seulement quatre pays d'Afrique. Une mesure qui a soulevé des incompréhensions sur les critères qui ont permis d'élaborer cette liste. Cette liste regroupe le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et le Rwanda. Pour beaucoup, c'est une réponse diplomatique forte et rapide du Gabon et du Sénégal.

Moins de 24 heures après la publication de la liste des pays autorisés à pénétrer l'espace Schengen, le Gabon et

Le ciel semble s'assombrir entre l'Union européenne et certains Etats d'Afrique

le Sénégal ont pris la décision d'appliquer une mesure de réciprocité. Ces mesures s'appliquent aux ressortissants européens intéressés par les deux pays du continent.

Ces ressortissants ne recevront plus de visas touristiques ou d'affaires jusqu'à nouvel ordre. C'est le ministre des Affaires étrangères gabonais Alain Claude Bilie By Nze qui l'a annoncé pour son pays.

Le Sénégal lui aussi n'a pas tardé à prendre une mesure similaire de réciprocité. Bien que ces mesures ne remettent pas en cause les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays d'Afrique avec l'Union européenne.

Thomas Julien BOUEMBOU

TCHAD

Les dates des élections générales fixées par la CENI

S'il existe un scrutin qui respecte le délai fixé par la Constitution au Tchad, c'est l'élection présidentielle. Mai les législatives et les communales elles, vont de report en report. La commission électorale nationale indépendante (CENI), l'instance chargée de l'organisation des élections dans ce pays prétexte ce report par la pandémie du Coronavirus. Si cette fois le calendrier est respecté, un nouveau calendrier rendu public par la CENI indique que le premier tour de la présidentielle se tiendra les 10 et 11 avril 2021, les 23 et les 24 octobre 2021 auront lieux les législatives, et les communales se dérouleront les 2 et 3 avril 2022.

Le Pésident de la CENI Mahamat Kodi

Il ces nouvelles dates de ces différents scrutins sont connues, depuis plus d'une semaine. Mais les nombreux reports, notamment des législatives et des communales, laissent dubitatifs les Tchadiens. C'est sans doute la raison pour laquelle la communauté internationale a été conviée à l'annonce de ces dates. Et pour leur réussite, Mahamat Kodi, président de la Commission électorale nationale indépendante estime que l'implication de la communauté internationale est d'un grand apport. *« J'invite la communauté des partenaires à apporter les appuis financiers et matériels complémentaires au gouvernement, à l'organisation des différentes échéances électorales… »*, a-t-il souligné.

Les nouvelles dates sont certes connues, mais un détail technique important reste à régler. Le Tchad a changé d'opérateur pour les listes électorales. Le fichier électoral qui sera révisé à partir du 1er octobre prochain a été paramétré par une société qui a perdu le marché du recensement électoral et qui risque de ne pas coopérer.

Marcellin MOUZITA M.

PANDEMIE DU COVID-19

L'OMS demande un accès équitable aux futurs vaccins en Afrique

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et ses partenaires ont lancé l'accélérateur d'accès aux outils COVID-19 (ACT) pour accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux diagnostics, aux thérapies et aux vaccins de COVID-19. Il réunit des dirigeants de gouvernements, d'organisations de santé mondiales, de groupes de la société civile, d'entreprises et de philanthropies pour s'assurer d'une répartition équitable des ressources face à la pandémie de COVID-19.

L'Union africaine a approuvé la nécessité pour l'Afrique de mettre en place un cadre permettant de s'engager activement dans le développement et l'accès aux vaccins de COVID-19. Les pays peuvent dès à présent prendre des mesures qui renforceront les systèmes de santé, amélioreront l'administration de la vaccination et ouvriront la voie à l'introduction d'un vaccin contre le COVID-19. Ces mesures comprennent: la mobilisation de ressources financières, le renforcement de la fabrication locale de vaccins et des systèmes de réglementation, d'approvisionnement et de distribution, le renforcement des compétences et des connaissances de la main-d'œuvre, l'amélioration des services de proximité et l'écoute des préoccupations des communautés pour contrecarrer la désinformation.

Au niveau mondial, il existe près de 150 candidats vaccins de COVID-19 et 19 sont actuellement en cours d'essais cliniques. L'Afrique du Sud est le premier pays du continent à lancer un essai clinique avec l'université de Witwatersrand à Johannesburg, pour tester un vaccin développé par l'Institut Jenner d'Oxford au Royaume-Uni. Le vaccin est déjà en cours d'essai au Royaume-Uni et au Brésil avec des milliers de participants.

COTE D'IVOIRE-MAROC

Construction de logements pour enseignants ivoiriens

Le groupe marocain «Palmeraie développement» va construire 15.000 logements pour enseignants en Côte d'Ivoire. Le groupe a signé mercredi à Abidjan une convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire, portant sur la construction de ces logements au profit d'une mutuelle des enseignants ivoiriens.

Les enseignants ivoiriens bientôt bénéficiaires des logements

Le projet, qui nécessitera un investissement d'environ 350 milliards FCFA, sera érigé sur 128 ha à Bingerville, commune à l'Est d'Abidjan, a précisé Noureddine Fisli. Quant à INVIMO, société également chapeautée par ce dernier, elle assurera l'assistance au maître d'ouvrage, l'Etat ivoirien en l'occurrence, outre la structuration financière du projet qui implique la recherche des levées de fonds et de l'ensemble des financements nécessaires.

L'accord relatif au projet a été signé par Noureddine Fisli, mandataire du groupement en charge des travaux, le ministre ivoirien de la Construction, Bruno Koné, son homologue à l'Education nationale, Mme Candia Camara et le président de la Mutuelle des personnels du ministère de l'Education nationale, Boko Brou, en présence de l'ambassadeur du Maroc en Côte d'Ivoire, Abdelmalek Kettani.

Le projet est ventilé en 90% d'appartements, dont les loyers mensuels varieront entre 45.000 FCFA et 165.000 FCFA et 10% de villas basses, dont les loyers mensuels oscillent entre 190.000 FCFA et 350.000 FCFA.

T.J.B.

COMMEMORATION

Les USA ont célébré leur 4 juillet au Congo…

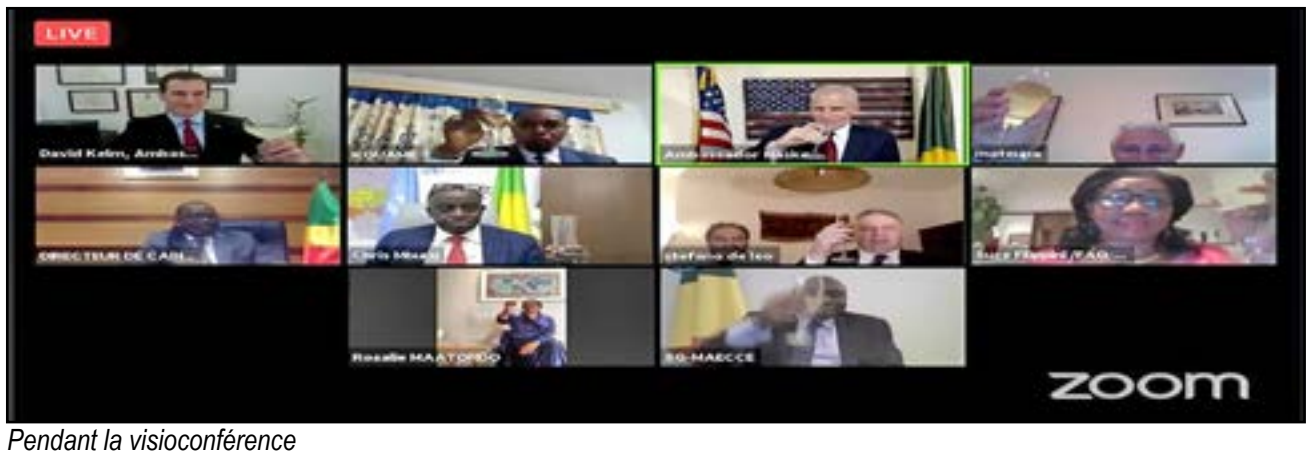

Pendant la visioconférence

Les Etats-Unis ont célébré le 4 juillet dernier, le 244è anniversaire de leur indépendance.
La tradition qui se perpétue au fil des siècles a été perturbée cette année à cause du Coronavirus qui impose des distanciations et des mesures barrières, surtout dans les foules. L'essentiel de la cérémonie s'est donc déroulée, le 6 juillet dernier, par visio-conférence, à laquelle ont été conviées les ministres et les plénipotentiaires. Au Congo, l'Ambassadeur Todd Haskell, a maintenu la chaleur de ces retrouvailles annuelles réputées, en portant le toast du verre de l'amitié à l'écran, imité par des dizaines de personnalités connectées.

Le discours de l'Ambassadeur, s'est félicité de la coopération dynamique entre le Congo et les USA. Le diplomate a passé en revue les lumières et les ombres de cette année, *« une année tumultueuse pour mon pays »*. En raison, bien entendu, de la pandémie du coronavirus qui se répand dans de nombreuses villes américaines, mais aussi en raison d'un événement survenu aux USA et qui a acquis une portée planétaire: le meurtre de George Floyd, un Américain noir par la police.
« Ce sera mon dernier 4 juillet au Congo. Je crois que pendant mon séjour ici, nous avons bâti un partenariat solide alors que nous luttions ensemble contre une pandémie et dans un environnement économique difficile. J'ai parcouru tout le pays, visité tous les départements et parlé aux Congolais de tous les horizons », a dit l'Ambassadeur américain en signe de pré-adieu, conclu d'ailleurs comme à son habitude par des *« mercis »* en langues congolaises.
Son héritage a consisté en un rappel sans fards des implications de la démocratie, grâce à laquelle les Etats-Unis continuent d'avoir des institutions fortes au service de la Nation, sans tomber dans l'idolâtrie des puissants.
« Oui, les Etats-Unis sont imparfaits. Mais les Américains reconnaissent que nous devons toujours aspirer, selon les termes de la Constitution, à une union plus parfaite », a dit M. Todd Haskell.

A.S. MIANZOUKOUTA

IN MEMORIAM

Rose Evelyne LIBISSA DJINGARA
(9/7/2017 - 9/7/2020)

Eddy Wiliss Loumoungui, Christian Libissi Balou, la famille et les «Sœurs Unies» se souviennent de leur chère tante, fille et sœur, Rose Evelyne LIBISSA DJINGARA, que Dieu avait rappelée à Lui le 9 juillet 2017.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée, en cette date anniversaire, puisse continuer à prier pour le repos de son âme.
«Il restera de toi le souvenir d'un jardin qui a des fleurs qui ne fanent pas. Ce que tu as donné aux autres fleurira.»

AVIS DE RECHERCHE

Blandelle ZOLA, âgée de 35 ans, en état de convalescence, a quitté le domicile de ses grands-parents au quartier La Poudrière pour se rendre au domicile familial situé au quartier Itsali (Cité des 17) depuis le 16 juin 2020. Toute personne ayant fait sa rencontre ou disposant des informations y relatives est priée de contacter les parents aux numéros suivants: 06 662 20 28 / 06 945 36 71

Whatsapp 05 500 19 16 / 04 045 35 48

Group Vivendi Africa
gva
Congo

ANNONCE LEGALE

GVA CONGO
Société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 de Francs CFA
Siège social: immeuble SAGA, rue Kouanga Makosso, B.P.: 616, Pointe-Noire,
RCCM: CG/PNR/18 B 397
Pointe-Noire, République du Congo

Au terme du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date à Paris (France) du 3 juin 2020, enregistré à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire Centre) le 29 juin 2020 sous le numéro 150, folio 131/7, l'Associé unique a notamment décidé de:
*** Renouveler le mandat du président;**
*** Renouveler le mandat du Directeur Général;**
*** Renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire;**
*** Renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant.**
Dépôt dudit procès-verbal a été fait au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
L'Associé Unique.

Yann LEGUEN

Directeur Général.

RD CONGO

Pour les 60 ans de l'indépendance, le Cardinal Fridolin Ambongo a secoué les consciences!

Il ne pouvait en être autrement pour le cardinal Fridolin Ambongo, archevêque de Kinshasa. Un homme d'Eglise sans langue de bois. Il a dressé un bilan sévère et s'en est pris aux politiciens véreux.

Ses mots n'ont pas de second sens. Il faut les comprendre tels qu'ils sont dits: clairs et sans ambages. De la gestion chaotique de la chose publique, de la souffrance de la population, de l'impunité des politiciens, de l'insécurité récurrente, de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), des rapports avec les pays voisins, au poids des Eglises catholique et protestante, etc, le cardinal Ambongo a dit tout haut ce qu'aucun autre citoyen congolais n'a pu dire jusqu'ici.

Ci-après le texte intégral de l'homélie du Cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque métropolitain de Kinshasa, le mardi 30 juin 2020, à l'occasion du 60e anniversaire de l'indépendance de la RD Congo.

«Excellence Monseigneur le Vicaire Général, Chers Frères et Sœurs dans le Seigneur, Chers Compatriotes

1. La RD Congo, notre pays, célèbre aujourd'hui un jour exceptionnel: le 60e anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Nous n'avons pas le droit d'oublier ce jour qui a été l'aboutissement de tant de sacrifices et du sang versé par les vaillants fils et filles du Congo.

2. Comme nous l'avions entendu dans la première lecture, à la sortie d'Egypte, Moïse avait dit aux Israélites: «Souvenez-vous de ce jour» (Ex 13,3.8). Et nous peuple Congolais, nous avons ce grave devoir de mémoire, de nous souvenir de ce jour. Seulement, l'événement que nous célébrons aujourd'hui est aussi, en partie, à la source de notre malheur d'aujourd'hui. Contrairement aux pays voisins, l'indépendance du Congo, obtenue le 30 juin 1960, a été une indépendance plus rêvée que réfléchie: alors qu'ailleurs, on réfléchissait sur le sens de l'indépendance, on préparait les gens aux conséquences de l'indépendance; nous, au Congo, nous rêvions l'indépendance; de telle sorte que notre indépendance a été rêvée avec émotion, avec passion, avec l'irrationalité, au point qu'à ce moment-là, nous ne savions pas ce qui nous attendait le lendemain. La conséquence sur le comportement des Congolais qui ont eu à accéder à des responsabilités continue encore à se vérifier aujourd'hui.

3. Rêver de l'indépendance signifiait pour les Congolais de l'époque: accéder à l'indépendance pour occuper les postes des Blancs, s'asseoir sur les sièges des Blancs, jouir des avantages qui étaient réservés aux Blancs et pas aux Indigènes à l'époque. Accéder à l'indépendance signifiait pour beaucoup, la fin des travaux forcés, justement; mais au-delà des travaux forcés, l'indépendance était comprise comme la fin de tous les travaux salissants. A l'indépendance, nous ne ferons plus des travaux de terre, nous serons tous des chefs. Nous allons occuper les postes des blancs. Le lendemain de l'indépendance, et cela s'est vérifié avec la décision de la zaïrianisation: les Congolais ont occupé les postes des Blancs. Et étant donné qu'ils ne comprenaient rien de ce que faisaient les Blancs quand ils occupaient tel ou tel poste, l'exercice d'autorité, l'exercice des charges, que ce soit des charges politiques ou dans le socio-économique ou dans l'administration a été compris comme l'occasion de jouir comme les Blancs.

4. Ainsi, l'exercice d'autorité au Congo a été compris comme une occasion de jouissance. On accède au pouvoir pour jouir, non pas rendre service à ceux qui sont sous ma responsabilité mais pour jouir comme le Blanc. Alors que ce dernier, quand il était assis sur ce fauteuil, il ne faisait pas que jouir. Il travaillait. Il comprenait le sens de son travail. Nous, par contre, nous avons mis de côté le service à rendre aux autres et nous avons mis l'accent sur la notion de la jouissance.

5. Un regard rapide sur les soixante ans qui viennent de se passer montre que ce grand rêve des Congolais a été progressivement brisé par une série des faits et événements. Nous avons connu la succession des régimes autocratiques qui arrivent au pouvoir comme les colons sans aucun souci de la volonté du peuple et cela continue jusqu'aujourd'hui: par la force, les guerres ou par la ruse, la fraude et en installant un système égoïste dans la gestion de la chose publique au lieu de promouvoir le bien-être commun du peuple congolais à qui on estime qu'on a aucun compte à lui rendre parce que ce n'est pas grâce à lui qu'on est arrivé au pouvoir. On ne se sent pas du tout redevable à ce peuple. A cela s'ajoutent la culture de l'impunité pour les grands. On sanctionne les petits qui volent une poule, qui vole une chèvre, qui donne un coup à quelqu'un. Il peut se retrouver à Makala. Les grands, c'est l'impunité totale. Heureusement qu'il y a quelque chose qui commence à bouger. Il y a l'acharnement de la majorité parlementaire actuelle à faire main basse sur la CENI et la Magistrature. Ce sont des pratiques qu'on ne peut jamais tolérer. Parce que nous savons que de ces deux Institutions, dépendent l'indépendance du peuple. Et ses principes sont consacrés dans l'Etat de droit. Quand on parle de l'Etat de droit, il y a ces principes-là: l'indépendance de l'organe qui organise les élections et l'indépendance de la Justice, de la Magistrature. Si vous n'avez pas ces deux-là, oubliez l'importance qu'on puisse accorder au peuple.

6. Comment comprendre que 60 ans après son accession à la souveraineté internationale, le peuple congolais continue à s'appauvrir au point d'être classé aujourd'hui parmi les peuples les plus misérables de la terre. L'inviolabilité de son territoire n'est vraiment pas garantie et le projet de la balkanisation du Congo toujours à l'ordre du jour. Quand nous regardons tout ce qui se passe à l'Est du pays, la situation à Ituri, avec l'insécurité organisée, malheureusement par certains responsables à partir de Kinshasa; la situation à Beni-Butembo, avec les ADF-NALU qui sont toujours là. Comment expliquer que toute une armée du pays comme le Congo ne soit pas capable de déloger ces quelques individus qui sont dans la brousse à Beni. Et pourtant, vous vous en souviendrez qu'au mois de janvier, l'Armée avait solennellement annoncé ici la fin de ces Mouvements ADF-NALU qu'elle avait pris le contrôle de tout le territoire et qu'elle les avait mis hors d'état de nuire. Pourtant, ils sont toujours là et toujours menaçants. Il y a la situation au Sud-Kivu, dans le diocèse d'Uvira, autour de Minembwe, où les Armées des pays voisins viennent s'affronter chez nous: Rwanda et le Burundi. Et que dire de la situation au Tanganyika: même la Zambie qui, jusqu'ici, est considérée comme un pays ami, se permet d'occuper notre territoire. La vérité est que le Congo qui a 9 voisins, tous sont présents chez nous: soit par leurs Armées, c'est la plus part des cas; soit par leurs immigrés. Nous savons que derrière les immigrés se cache la politique d'occupation de notre pays. C'est le cas de Grand Nord, avec les réfugiés venant de Centrafrique et avec les éleveurs Mbororo. Quant à la spoliation de ses ressources naturelles, elle se fait au grand jour, avec la complicité de certains Congolais, sans que la population ne puisse en profiter réellement.

Le cardinal Fridolin Ambongo Besungu

7. Nous devons bien le reconnaître, chers frères et sœurs, après 60 ans d'indépendance, le constat est sans appel: nous avons honteusement échoué. Nous n'avons pas été capables de faire du Congo un pays plus beau qu'avant. Nous n'avons pas aidé notre peuple à redresser son front plus que jamais courbé. En tout, nous avons collectivement failli.

8. Que devons-nous faire? L'évangile de ce jour nous invite à la responsabilité. Car chacun de nous aura à rendre compte devant Dieu de ce qu'il aura fait de ses talents, de ce beau pays aux potentiels immenses: qu'avez-vous fait de votre pays? C'est la question qui nous sera posée lorsque nous nous présenterons devant le Tribunal Suprême. Qu'avez-vous fait de toutes ces richesses, de toutes ces potentialités que je vous ai données gracieusement. A cette question, ce n'est pas la classe politique qui va aider le pays à sortir de la détresse. Nous devons sortir de cette mentalité comme on l'entend souvent à la cité: que le Président ou le Gouvernement vienne faire ceci ou cela. Ce sont des comportements irresponsables. C'est le peuple lui-même.

9. Nous savons très bien que la coalition CACH-FCC qui est au pouvoir depuis plus d'une année. Cette coalition sait très bien comment elle avait foulé au pied la volonté du peuple pour en arriver là. La coalition sait. Maintenant, ses membres le disent. Malgré tout, le peuple avait fini par se résigner et accepter le fait accompli. Un peu comme dans le récit de Jacob qui avait volé la bénédiction destinée à son frère aîné Esaü (Cf. Gn 27), le peuple espérait que du mal originel pouvait sortir un bien. Malheureusement, le constat est là.

10. Il n'y a de coalition au pouvoir que de nom. De part et d'autre, c'est le désamour, le cœur n'est plus à l'ouvrage. Au lieu de travailler ensemble autour d'un programme commun de gouvernement, les Coalisés ne se font plus confiance. Ils ont développé un rapport dangereux de rivalité qui risque d'entrainer tout le pays dans le chaos définitif. Pendant ce temps, l'action gouvernementale est complètement paralysée et le service légitime à rendre à la population est sacrifiée. Le peuple est abandonné. En définitive, la coalition au pouvoir a perdu sa raison d'être. Elle devrait normalement disparaître. C'est de la responsabilité de ceux qui se sont coalisés, le Président et le Président sortant, de faire éclater cette coalition qui conditionne le développement de notre pays. Et aussi longtemps que cette coalition sera là, il n'y a rien à espérer de nos Gouvernants. C'est inacceptable.

11. Nous dénonçons les velléités actuelles, surtout de la Majorité parlementaire actuelle, qui tendent à remettre en question les espoirs de la population pour un pouvoir judiciaire réellement indépendant et au service du pays, et non des individus, et aussi pour une CENI au-dessus de tout soupçon. Sur ces deux points: la position de l'Eglise Catholique est claire. 1) Autour de la question de la CENI, nous notons de la part de la Présidente de l'Assemblée Nationale une attitude de mépris vis-à-vis de l'Eglise Catholique, de l'Eglise Protestante et de la population congolaise. Ces deux Eglises qui représentent plus de 80% de la population congolaise ont dit non à la nomination d'un personnage qui a déjà fait ses preuves dans les fraudes électorales. Malgré le non de ces deux Eglises, Madame la Présidente continue tranquillement à faire croire au peuple que les Confessions religieuses se sont réunies pour signer un document pour la candidature de ce Monsieur qui était le cerveau-moteur du système Naanga. Nous n'en voulons pas.

2) La deuxième preuve du mépris que l'Assemblée Nationale a pour le peuple, c'est par rapport à ces trois lois Minaku-Sakata. Le peuple n'en veut pas. L'Eglise Catholique, l'Eglise protestante, les Associations Civiles se sont prononcées massivement contre ces lois qui ne visent qu'à protéger ceux qui se sentent coupables. Et là, nous notons aussi une attitude de mépris, d'arrogance qui a caractérisé l'ancien système. Nous ne l'acceptons pas. Dès lors, et à l'occasion de la célébration de l'indépendance de notre pays, je lance cet appel à l'ensemble de notre peuple, de notre population, à la Société Civile, à l'Eglise Catholique qui est déjà à l'ordre de marche, à l'Eglise Protestante à s'élever, à redresser le front pour faire barrage à ces velléités qui n'ont comme unique objectif que de protéger les intérêts partisans de ceux qui ne veulent pas d'une justice juste. Les jours à venir seront difficiles. Et je tiens ici à demander au peuple de se tenir en ordre de marche. Lorsque le moment viendra, lorsqu'ils s'obtiendront à faire passer ces lois et ce personnage à la tête de la CENI, il faudra qu'il nous trouve sur leur chemin. On ne peut pas continuer, après 60 ans de l'indépendance du pays, à gouverner par défi, par mépris du peuple, par mépris de l'Eglise Catholique et de l'Eglise Protestante.

12. Que par l'intercession de nos Bienheureux Martyrs, Isidore Bakanja et Marie-Clémentine Anuarite, Dieu libère le Congo de tous ceux qui l'écrasent et le conduise à sa pleine souveraineté.»

+ Fridolin Cardinal AMBONGO BESUNGU, ofm cap
Archevêque Métropolitain de Kinshasa

XVe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A-

«Voici que le semeur est sorti pour semer»

Textes: *Is 55, 10-11; Ps 64 (65); Rm 8, 18-23; Mt 13, 1-23*

C'est l'un des rares passages du Nouveau Testament ou Jésus explique lui-même le sens de sa Parole. Cela devrait exempter nos chers fidèles, pour une fois, de supporter nos longues homélies, parfois sans préparation, ennuyeuses et trop moralisantes. Mais pour les célébrations liturgiques publiques de dimanche, l'Eglise recommande, pour le bien de nos fidèles, d'articuler quelques mots pour partager la Parole de Dieu. Et pour ce dimanche (XVe -A), notre méditation de la Parole de Dieu porte sur la Parabole du semeur. La parabole, en tant que genre littéraire, était très présente dans la littérature hébraïque. Nous en connaissons environ trois mille et Jésus les utilisait souvent. Il excelle à les raconter et le rabbin Klausner, de l'Université hébraïque de Jérusalem, disait que le chef-d'œuvre de la littérature juive était les paraboles de Jésus.

Le mot «parabole», en hébreu «mâchâl», signifie «récit symbolique destiné à faire découvrir un sens caché». La parabole ne s'impose pas, elle propose, elle éveille. Elle manifeste un grand respect pour les auditeurs et s'adresse à la capacité d'imagination de celui et de celle qui l'écoutent. Pendant trois dimanches consécutifs, nous allons entendre les sept paraboles que Matthieu a regroupées dans le troisième grand discours de son évangile. Jésus est alors à un tournant difficile de son ministère: il se heurte à l'hostilité ouverte des chefs religieux qui ont décidé de le supprimer et à l'indifférence des foules qui sont déçues par ce messie qui refuse de passer à l'action politique.

Dans la parabole du semeur, l'intérêt de Jésus est dirigé vers la semence du Royaume de Dieu. Déjà Isaïe, dans la première lecture d'aujourd'hui (55,10-11), compare la semence à la pluie. La Parole de Dieu, dit le prophète, a besoin de pluie ou d'eau pour la faire germer. Mais l'Évangile sait que la pluie ne sert à rien s'il n'y a pas une graine déjà présente dans la terre. Les deux choses, les trois sont nécessaires: la pluie, la semence et la terre sinon il n'y a pas de germination ni de récolte. Mais concentrons-nous sur cet élément: la semence. Quand Paul VI disait que nous devions rénover l'Église et que cela était l'objectif du Concile Vatican II, il dit très clairement: «La rénovation ne signifie pas de s'accommoder aux modes modernes, parfois antichrétiennes du monde. Le Rénovation signifie, faire en sorte que l'Église soit cohérente avec la semence qui a été plantée.» Un arbre, tout autant qu'il pousse, ne peut être que cohérent avec sa semence. Ce qu'il nous faut retenir c'est que la Parole de Dieu est une semence qui ne peut être altérée. Nous voudrions une doctrine qui s'accommode de nos intérêts. Nous voudrions d'une prédication qui ne dérange pas tant, qui ne crée pas de conflits. Mais, quand le Christ planta cette graine, il y eut des conflits parce que cette semence qui est la Parole du Juste, du Saint, de Celui qui sait ce qu'Il voulait lorsqu'Il a créé l'être humain et la nature, oriente et heurte le péché, contre ceux qui ne veulent pas laisser croître cette semence. Déjà dans l'Ancien Testament, quand vous lisez la Genèse, Dieu dit une «Parole», mais non pas une parole mensongère comme plusieurs des paroles d'aujourd'hui, sinon une parole puissante, une parole qui identifie l'allocution, la volonté et l'action. Une Parole qui lorsqu'elle dit «que la lumière soit», elle fut. Celui qui est monté dans la barque à l'orée du lac, enseignant aux foules, c'est Dieu qui est en train de parler dans la langue araméenne pour être entendu de ceux qui l'écoutent. À la Pentecôte, Il se fit polyglotte, aujourd'hui, Il parle lingala, kituba ou français, Il continue de s'exprimer au travers de ses prêtres dans cette Eglise. Mais si ce Christ est la Parole de Dieu, saint Paul peut l'appeler d'une façon très originale: «Il est le Oui et l'Amen des promesses.» Comme pour nous dire que tout ce que Dieu a promis dans l'Ancien Testament est accompli dans le Christ, le Dieu fait homme. «Amen» veut dire «c'est ainsi». C'est la consommation de ce que Dieu a dit. C'est un acte de foi, croire que tout ce que Dieu a promis comme Salut, comme bonheur, est incarné en Lui. Il y a d'abord la semence qui tombe sur le bord du chemin. Ceci représente les périodes où trop de choses prennent toute la place et risquent d'étouffer notre foi. «Vous comprenez, j'aimerais bien être à l'écoute de la Parole de Dieu le dimanche! Mais, j'ai mes fêtes de famille, les séries à la télé, les rencontres de nombreuses mutuelles,... et puis, il y a la fatigue de la semaine, alors je profite du week-end pour me reposer...».

Et la rencontre avec Dieu passe après tout le reste. Il y a les terrains rocailleux qui rendent notre foi superficielle et éphémère. La jeune pousse fait des racines mais elle n'a pas de profondeur et est vite brûlée par le soleil, avant d'avoir grandi. La superficialité peut arrêter toute croissance de la vie chrétienne, même après l'enthousiasme des débuts. Il y a aussi les terrains avec des épines. La foi est alors étouffée par «les soucis du monde et la tromperie de la richesse». Jésus n'a cessé de mettre en garde contre l'ambiance matérialiste de notre civilisation. Bien sûr, nous avons besoin d'argent, de confort, de détente, de biens matériels, mais on ne peut se restreindre aux biens de consommation. La foi risque alors de disparaître: «L'homme ne vit pas seulement de pain». Le Seigneur a raconté cette parabole du semeur afin de souligner la générosité de Dieu qui sème à tous les vents. Il a confiance en nous et invite tout le monde à devenir de la bonne terre. Malgré tous les échecs, nous dit le Christ, la récolte sera bonne.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution en République du Congo recherche des candidats pour les postes suivants:
POSTE N°1: Gérant de dépôt de boissons
POSTE N°2: Vendeur boissons conducteur tricycle Kavaki
Localisation des 2 postes: Brazzaville, Pointe-Noire, Ignié ou Tsamba Nzatsi
Niveau d'étude: Etre titulaire d'un BEPC, BAC, BTS ou un diplôme équivalent

Missions:
- Gérer le stock
- Vendre les produits de consommations
- Planifier les livraisons clients
- Gérer une zone commerciale
- Superviser une équipe

Compétences et qualités exigées:
- Maitrise de la gestion de stock
- Gestion de la relation client
- Avoir la connaissance de la langue française, Kitouba et Lingala
- Avoir la rigueur au travail
- Faire preuve de bonne moralité
- Maitrise de la conduite d'un tricycle Kavaki (en plus pour le poste 2)

Composition du dossier de candidature
- Un curriculum Vitae (CV)
- Une lettre de motivation
- Une copie légalisée du Diplôme
- Casier judiciaire

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante:
- e.mail: bmmrecrutement@gmail.com
- Adresse physique:

@ Brazzaville:
154 rue Itoumbi – Ouenzé (Croisement Reine Ngalifourou); Tél: 05 604 01 01
@ Pointe-Noire:
En face de la maison d'arrêt de PNR chez SONGO Business; Tél: 05 523 60 23

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le 31 juillet 2020.
NB: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA NOTAIRE
B.P: 4171 ; Téléphone: (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE
REGAL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE FRANCS CFA NEUF CENT MLLIONS (900 000 000)
SIEGE SOCIAL: AVENUE MOE VANGOULA, ENCEINTE DE L'EVECHE,
CENTRE-VILLE, ARRONDISSENŒNT 1, EMERY PATRICE LUMUMBA, B.P.: 603,
POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO
AUGNŒNTATION DU CAPITAL

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte, établi en date à Pointe-Noire du quatorze novembre deux mille dix-neuf, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le dix février deux mille vingt, enregistré en date à Pointe-Noire du vingt-six février deux mille vingt sous le Folio 039/14 numéro 113, les Associés ont, entre autres résolutions de l'ordre du jour, décidé de ce qui suit:

- Augmenter le capital social, par apport numéraire de Cent Millions (100 000 000) de Francs CFA, par incorporation des réserves légales pour le porter à un milliard (1 000 000 000) de Francs CFA, en majoration de la valeur nominale de la part sociale qui est passée de neuf cent mille (900 000) de Francs CFA à un million (1 000 000) de Francs CFA. Par conséquent, la modification des articles 6 et 8 des statuts;

- Activités nouvelles: Commercialisation des articles de quincaillerie, de recharges de gaz butane, des tricycles, des motos, des pièces détachées et des huiles d'entretien des moteurs;

- La mise à jour des statuts, conformément aux dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA;

Dépôt légal: Au Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 20 DA 164, le 27 février 2020.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° RCCM CG/PNR/10 B 1445 (ancien 02 B 2071).

Pour avis,

Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

Délégation en République du Congo

Avis de Recrutement: PSYCHOLOGUE (H/F)

Dans le cadre des activités de la Délégation de la Croix-Rouge Française en République du Congo, Le psychologue assure sa mission dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire au centre de traitement ambulatoire (CTA) de Brazzaville. Il inscrit son travail dans la dimension psychique qui est inaliénable.

Supervision hiérarchique:	**Coordinateur Médical**
Classification:	**Classification: Agent de maîtrise selon l'accord d'établissement de la CRF**
Statut:	**Statut: Salarié**
Durée du contrat:	**Durée du contrat: Contrat à durée déterminée (6 mois)**
Localisation:	**Localisation: CTA de Brazzaville**

A- Tâches spécifiques rattachées aux responsabilités principales
1. Encadre et supervise l'équipe psychologique et sociale et les activités dont il a la charge: consultations psychologiques et sociales, accompagnement communautaire et nutritionnel, recherche des patients perdus de vue et appui psychologique de proximité;

2. Contribue, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et au travers d'une démarche propre à la réalisation d'un travail clinique et institutionnel visant à promouvoir l'autonomie de la personnalité du bénéficiaire (patient ou agent exerçant son activité au CTA ou au sein du mouvement de la Croix-Rouge);

3. Joue un rôle d'encadrement, d'information et de formation auprès des équipes, stagiaires et des bénévoles;

4. Se tient informer des découvertes et avancées propres à sa profession et à son secteur d'activités (lectures, colloques séminaires, formations, etc.)

B- Qualifications requises
- Formation/ diplôme:
- Formation en psychologie sanctionnée par un diplôme universitaire: BAC+5 (Master)

croix-rouge française

- Formation spécifique sur la prise en charge psychologique des enfants infectés et affectés par le VIH serait un atout
- Formation en Education thérapeutique souhaitée

- Compétences techniques
- Très bonne connaissance de l'outil informatique, notamment Excel;
- Très bonne capacité rédactionnelle en Français, synthétique et claire;
- Connaissance et adhésion aux valeurs du mouvement Croix-Rouge est un plus

Le dossier de candidature devra comprendre un CV, copie légalisée du(des) diplôme(s), copies des certificats de travail et une lettre de motivation.

Lieu de dépôt: Délégation de la Croix-Rouge Française (poste de sécurité) en face de PEFACO Hôtel.

Les dossiers de candidature par e-mail sont à envoyer avec pour objet du mail «Candidature au poste de Psychologue» aux adresses: rhco-congo.frc@croix-rouge.fr et rh-congo.frc@croix-rouge.fr

Dernier délais de dépôt et d'envoie: Vendredi 24 juillet 2020 à 16h00.

Nous rappelons à tous que les dossiers des candidats non retenus ne seront pas restitués. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Brazzaville, le 7 juillet 2020

Pius RAMAZANI

Coordinateur Ressources Humaines

EXAMENS D'ETAT SESSION 2020

Le PRAASED appuie la distribution des fascicules

Dans le souci de donner à tous les candidats aux examens d'Etat (CEPE, BEPC et Baccalauréat) les mêmes chances de réussite, suivant le plan stratégique de continuité pédagogique, le ministère de l'Enseignement primaire secondaire et de l'alphabétisation par l'entremise du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED) financé par la Banque mondiale, a décidé de couvrir les besoins des élèves en classes d'examen des établissements publics qui n'avaient pas encore reçu de fascicules pendant la période de confinement.

Mme Julienne Ntouadi Bizonzi recevant symboliquement les fascicules

Huit départements sont concernés par la distribution gratuite de ces fascicules: Brazzaville, Pointe-Noire, Plateaux, Bouenza, Niari, Kouilou, Lékoumou et le Pool. La distribution dans les établissements scolaires est gratuite afin de permettre aux élèves concernés de les recevoir directement. Elle a commencé le 2 juillet 2020 et vise à terme la distribution de 195.033 fascicules.

Conduite par Calixte Kolyardo, coordonnateur du PRAASED, l'opération de distribution a démarré à Brazzaville, à l'école primaire Sébastien Mafouta pour les écoliers des classes de CM² et les élèves des classes terminales du lycée de Madibou (8e arrondissement de Brazzaville).

Les apprenants de ces deux établissements ont reçu leurs fascicules en plein examens blancs: CEPE blanc pour certains, et Bac blanc pour d'autres. Les écoliers et les élèves, satisfaits de les recevoir, ont remercié le PRAASED.

Mme Julienne Ntouadi Bizonzi, proviseure du lycée, appréciant le geste du PRAASED, a affirmé qu'il était le bienvenu, car les fascicules étaient en nombre insuffisant par rapport aux effectifs des candidats.

«Nous remercions le PRAASED d'avoir comblé ce vide. Ces fascicules nous permettront de terminer l'année scolaire dans des bonnes

Calixte Kolyardo

conditions.»

Le plan d'urgence stratégique de continuité pédagogique a été validé par la Banque mondiale en mai dernier et mis en œuvre pendant la crise sanitaire de COVID-19. Il repose sur une stratégie précise et inclusive à court, moyen et long termes, définissant des actions pratiques, a indiqué Calixte Kolyardo, coordonnateur du PRAASED au cours d'une conférence de presse donnée le 2 juillet 2020 à Brazzaville.

Ces actions pratiques s'articulent autour de trois volets: la continuité pédagogique avec la prise en charge des élèves des classes d'examen d'une part, et ceux des classes intermédiaires d'autre part, pour n'avoir pas suivi le programme du 3e trimestre; la disponibilité des manuels scolaires du primaire et la poursuite de l'assainissement du milieu scolaire.

Le ministère de l'Enseignement général a élaboré ce plan avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il a permis de réaliser entre autres la conception des cours du programme du 3e trimestre, la production et la distribution des fascicules sur toute l'étendue du territoire par des canaux institutionnels (administration scolaire, préfets, élus nationaux et locaux). Ces actions ont débouché sur la reprise des cours pour les classes d'examen le 2 juin dernier.

Tous les élèves concernés n'ayant pas reçu de fascicules, le ministère par le biais du PRAASED a échafaudé une stratégie de production et de distribution gratuite des fascicules tablée sur les besoins des établissements qui n'en ont point bénéficié lors de la première vague. «C'est pour accompagner ces élèves qui n'ont pas eu la chance d'avoir des supports pédagogiques que nous sommes en train de mener cette opération. Elle valait la peine même si l'examen se déroule dans dix jours; il y a ceux qui en avaient besoin», a expliqué le coordonnateur du PRAAESED, en invitant les candidats à se présenter dans leurs établissements respectifs, tout en respectant le protocole sanitaire édicté par le Gouvernement avec une carte scolaire en cours de validité.

A la différence de la première phase de distribution menée par le ministère, la 2e phase prend en compte les écoles conventionnées qui sont des partenaires de l'Etat dans l'éducation des enfants. «C'est aussi un test pour l'opération à venir celle de la distribution des fascicules pour les élèves des classes intermédiaires». Pour ceux-ci, il y a une commission mise en place et appuyée par une expertise française pour la qualité des documents (fascicules). Les cours seront présentés en format de type cahier d'activités et concernent toutes les disciplines comme pour les classes d'examen.

Philippe BANZ & Esperancia MBOSSA-OKANDZE

COMPLEXE SCOLAIRE EMMAÜS DE KINTÉLÉ

Renforcer les connaissances du personnel en Braille et en éducation inclusive

Avec l'appui financier de son partenaire, la Mission évangélique Braille (MEB) Suisse, l'ONG *''Viens et Vois''* organise du 1er juillet jusqu'au mois d'août 2020, une session de recyclage du personnel enseignant et de l'équipe administrative du Complexe scolaire Emmaüs à Kintélé. Celle-ci s'inscrit dans le sillage du précédent séminaire de formation des enseignants sur les techniques pédagogiques de l'éducation inclusive et les spécificités du handicap visuel tenu du 15 juillet au 5 octobre 2019.

Emerson Massa posant avec les enseignants formés

L'ONG ''Viens et Vois'' propose une série de modules de formation regroupés en blocs de formations (pédagogie, psychologie, mathématiques, orientation, mobilité, administration et management) et visant à améliorer l'accès à l'éducation et l'équité, afin de réduire la disparité dans l'apprentissage entre personnes voyantes et non-voyantes. Dans le but d'améliorer l'efficacité interne du Complexe scolaire Emmaüs, première école inclusive du pays, par la qualité des enseignants.

Le Complexe scolaire Emmaüs est considéré comme une école de la seconde chance pour les aveugles et malvoyants au Congo. Sa politique de formation initiale et continue au profit du personnel enseignant et administratif demeure le vecteur directeur de la professionnalisation. 21 enseignants et 10 personnes de l'équipe administrative, au total, suivent cette formation qui demeure une aide précieuse. L'ambition de l'ONG ''Viens et Vois'' étant l'efficacité et l'efficience du personnel de l'établissement.

«Il est indéniable que la formation des enseignants et de l'équipe administrative renforce leurs compétences et leurs capacités. Ce séminaire se poursuivra jusqu'au mois d'août, à l'issue duquel nous osons croire que les capacités managériales de l'ONG ''Viens et Vois'', du corps enseignant nécessaire à la gestion de l'école et à l'enseignement inclusif de qualité seront renforcées. Au total 21 enseignants vont renforcer leurs connaissances en Braille et en éducation inclusive», a déclaré, à l'ouverture du séminaire, Emerson Massa, promoteur de ce complexe scolaire et président de l'ONG ''Viens et Vois''. Avant d'annoncer solennellement que dans un avenir proche, l'établissement bénéficiera d'une énergie solaire et d'une unité de transcription et d'impression Braille.

L'inspecteur Josué Banzouzi, facilitateur, a indiqué que par rapport au précédent séminaire les impressions sont très bonnes du fait qu'ils étaient aussi en face des enseignants qualifiés. «Notre souhait est que ce genre de formation se multiplie dans le but que l'enseignement soit toujours à la une des innovations».

«Après notre formation en qualité d'enseignant, a affirmé Alphonsine Issongo participante, nous avons travaillé avec les enfants handicapés de la vue, et c'est pour nous une expérience nouvelle. Nous sommes frappés par leur travail et par la manière dont ils se déplacent sans trop de difficultés dans la cour de l'école.»

Des kits de travail constitués de classeurs, stylos et bloc-notes ont été remis aux participants à la fin de la cérémonie d'ouverture, tout comme des attestations de participation et de reconnaissance du précédent séminaire (juillet 2019) aux facilitateurs et aux apprenants.

Alain-Patrick MASSAMBA

VEUVAGE

Sauver la femme des pratiques déshonorantes

Célébrée le 23 juin de chaque année à travers le monde, la Journée internationale des veuves, en raison de la pandémie de COVID-19, a été commémorée au Congo en différé le 1er juillet à Brazzaville, par le consortium des associations contre la maltraitance des veuves. La cérémonie a été patronnée par Mme Antoinette Dinga Dzondo, ministre des Affaires sociales, en présence des représentants des Agences du système des Nations unies au Congo et des veuves. Deux communications ont été présentées à cette occasion. La première sur «La mort et les rites de veuvage au Congo-Brazzaville» développée par le docteur en anthropologie Lia Christophe Mondjock, de la faculté des Lettres, arts et sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi, et la seconde sur les «Droits des veuves», par Mme Virginie N'dessabeka, directrice générale du Centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme.

L'assistance pendant les deux communications

L'anthropologue a édifié l'assistance sur les généralités de la mort: la mort à travers les religions et les cultures; la mort comme catastrophe générale; le caractère «collant» du mort, les rites et interdits comme alternatives. Il s'est ensuite penché sur les notions de succession et de l'héritage, avec un accent sur le mariage lévirat et mariage sororal. Selon les rites, il est interdit à la veuve de regarder les gens dans les yeux, de sortir la nuit toute seule; elle doit toujours être accompagnée d'une ancienne veuve. Obligation lui est faite de manger à des heures précises et de toujours avoir un couteau à portée de main, etc.

Les notions de lévirat (du latin levir: beau-frère) appelé parfois «héritage des veuves», est la pratique pour un homme d'épouser la veuve de son frère défunt. Le sororat étant le procédé inverse, c'est-à-dire le fait pour une femme célibataire d'épouser le mari de sa sœur défunte. Pour le Dr Lia, les rites funéraires, en particulier, ceux du veuvage méritent d'être repensés à la lumière des nouvelles connaissances et au regard de toutes les dérives actuelles auxquelles nous sommes tous témoins. Mais, le travail de relecture de cet héritage ancestral ne peut être bien mené que dans le respect réciproque de nos valeurs ancestrales et des exigences de la vie moderne.

Mme N'dessabeka a éclairé les femmes sur certaines terminologies. Elle a fait savoir que les prescriptions de l'article 127 du Code de la famille précise que n'est pas veuve celle qui n'a pas contracté au préalable un mariage à l'état civil. Et, a défini les typologies des droits des femmes: droit au veuvage (Code de la famille) droits successoraux (Code de la famille) et le droit à la pension (Code de la famille et Code de sécurité sociale).

La veuve, a-t-elle souligné, ne peut être considérée comme un bien faisant partie du patrimoine du défunt: on n'hérite pas d'une veuve. Le deuil est facultatif et il ne peut excéder une durée d'un an. N'est pas astreint au port du deuil l'épouse en séparation de corps d'avec le défunt. Les rites coutumiers de deuil sont volontaires; on ne peut les imposer à la veuve. Tout rite de deuil qui constitue des sévices est réprimé par le Code pénal. La veuve n'est pas tenue d'accepter le lévirat, etc.

Les participantes ont étalé, après les exposés, leurs préoccupations. Elles, qui font partie des millions de veuves dans le monde, revendiquent une égalité des droits après la perte de leur mari. Un événement qui peut entraîner une pauvreté persistante pour les femmes et leurs familles. Eu égard à leurs inquiétudes, elles ont été orientées vers les services adéquats pour des réponses précises à leur situation.

L'agence onusienne qui traite des questions de femmes, «ONU Femmes», s'est engagée à collaborer avec les États membres et la société civile pour faire respecter les droits des veuves. Une façon de fédérer les synergies, pour que toutes veuves puissent se construire une nouvelle vie après la perte de leurs époux.

Pour accompagner le consortium, le ministère des Affaires sociales a fait un don de vivres et de non vivres.

La rencontre a été close par la projection d'un documentaire sur le veuvage titré «Sauvons la veuve des pratiques dégradantes».

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Parcelle à vendre

20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou.

Contact: 06 504 41 72

Office notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE,
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs,
Tél.: 06664.85.64/04432.52.12; B.P.: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire - République du Congo.

SOCIETE PHARMACIE L'OLIVIER

SOCIETE A RESPONSABTLTTE LIMITEE
AU CAPITAL DE F. CFA 2.000.000
Siège social: N°54 de l'avenue Amilcar Cabral, Centre-ville
Arrondissement I, E.P Lumumba
Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant acte établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 02 Mars 2020, enregistré au domaine et timbres, le 11 Mars 2020, sous le folio 042/8 N02116, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au Droit des Sociétés Commerciales et G.I.E, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée;
Objet:
La société a pour objet en, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- L'importation, l'achat et la vente des produits pharmaceutiques, des produits de beauté, produits chimiques, articles de parfumerie accessoires pharmaceutiques ou de parfumerie ou paramédicaux ;
- Toutes activités relevant de la fabrication et du conditionnement de produits pharmaceutiques et assimilés;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: La dénomination de la société est «PHARMACIE L'OLIVIER».
Siège social: le siège social est sis N°54 de l'avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Arrondissement 1, E.P Lumumba, Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social: le capital social de la société est fixé à la somme de Deux Millions (2.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts d'une valeur nominale de Vingt Mille (20,000) Francs CFA chacune.

Nomination du Gérant: Est nommé, en qualité de Gérant, pour une durée de six (06) années qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice, sous révocation de celui-ci:

- Madame OBAMI-ITOU Victoire Gania, domiciliée à Pointe-Noire, de nationalité congolaise, née le 31 Décembre 1971 à Brazzaville, titulaire de la carte nationale d'identité n°1521710000265 BZ0318MR-90VG3-01, délivrée en date à Pointe-Noire, du 27 Janvier 2018.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B00108, du 26 Mars 2020.

Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2020B1200046.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Juillet 2020.

Pour insertion,

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE «MLT SERVICES».

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F. CFA: 1.000.000.
Siège social: Route de l'aéroport, immeuble face BOLLORE LOGISTICS
aéroport A.A NETO Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/18 B 259

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant acte déposé au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 12 Juin 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 16 Juin 2020, sous le folio 133/5 NO 139, il a été décidé la modification de l'objet social et le transfert du siège social, ainsi qu'il suit:

Objet: L'associé unique a décidé qu'à compter du 1er Juin 2020, la société aura pour objet: «la mise à disposition du personnel Onshore et Offshore»

Siège social: L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société MLT SERVICES à l'adresse suivante: Route de l'Aéroport, Immeuble face BOLLORE LOGISTICS aéroport A.A NETO, Pointe-Noire, République du Congo.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

Société «E.F.M. MULTISERVICES CONGO» SARLU
Siège social: Route hôtel PEMBA Km4, B.P.: 4799
RCCM CG/PNR/13 B 714
Tél.: 06 460 17 76
Pointe-Noire/République du Congo

Annonce légale de dissolution

Aux termes du procès-verbal enregistré en date du 30 Juin 2020 F120/20 N°3284 à la recette de Pointe Noire Centre, dont dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été enregistré sous le numéro 20 DA 331, le 01/07/2020. Ledit procès-verbal comporte la résolution de Dissolution.

Pour insertion.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE
B.P.: 4171; Téléphone: (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM,
étage Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

SUPERSONIC

SOCIETE A RFSPONSABILITE LIMTEE
AU CAPITAL DE FRANCS CFA CENT MILLIONS (100 000 000)
SIEGE SOCIAL: 101, AVENUE CHARLES DE GAULLE, CENTRE-VILLE, ARRONDISSENŒNT 1, EMERY PATRICE LUMUMBA, B.P.: 4845, POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO
CESSIONS DES PARTS SOCIALES

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte, établi en dace à Pointe-Noire du quatorze novembre deux mille dix-neuf, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le dix février deux mille vingt, enregistré en date à Pointe-Noire du vingt-six février deux mille vingt sous le Folio 039/8 numéro 103, les Associés ont, entre autres résolutions de l'ordre du jour, décidé de ce qui suit:

- L'agrément de la cession des cent soixante (160) parts sociales sur les cent quatre-vingt (180) parts sociales détenues par Monsieur PUNJABI DEEPAK DHARAMDAS au sein de la Société dont s'agit à Monsieur DASWANI PARMANAND cent quarante (140) parts sociales et Monsieur PANJABI NAVIN NTYALCHAND vingt (20) parts sociales. Par conséquent, l'entrée de ces derniers au sein de ladite Société;

- L'agrément de la cession de la totalité des vingt (20) parts sociales détenues par Monsieur GYANANI HITENDRA KUMAR HARISFKUMAR au sein de ladite Société à Monsieur DASWANI PARMANAND. Par conséquent, la sortie de Monsieur GYANANI HITENDRA KUMAR HARISHKUMAR au sein de ladite Société;

- La nomination de Monsieur PUNJABI DEEPAK DHARAMDAS en qualité de Co-Gérant de la Société dont s'agit;

- La Création du magasin SUPERSONIC NO 4, situé sur l'avenue Charles DE GAULLE, en face de PARK N SHOP, Pointe-Noire, République du Congo;

- La mise à jour des statuts, conformément aux dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Dépôt légal: Au Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 20 DA 163, le 27 février 2020.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le no RCCM CG/PNR/10 B 1448 (ancien n° 02 B 1992).

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

LITTERATURE

Gibert Kiyindou, écrivain méconnu

C'est un écrivain congolais, auteur d'une bibliographie fournie, mais pas assez connu du public. Gilbert Kiyindou fut un ardent défenseur de la femme africaine qu'il mettait souvent en exergue dans un certain nombre de ses œuvres. Il avait aussi de la passion pour la poésie, et pour tout ce qui touche au lyrisme. Il se tourna par la suite vers le théâtre, rédigea sa première pièce en 1969, et connut la gloire dans ce domaine en 1978. La mort l'a malheureusement fauché le 26 février 2020 à Brazzaville à l'âge de 69 ans, des suites d'une longue et pénible maladie. Il a été inhumé le 16 mars dernier au cimetière de Loukanga II, pratiquement dans l'anonymat.

Gilbert Kiyindou

Qui est donc Gilbert Kiyindou?

Né le 15 juin 1951 à Brazzaville, il suivit ses études primaires et secondaires à l'école Saint-Michel (actuelle Pierre Ntsiété) de Ouenzé et au lycée Chaminade (Ex-Drapeau-rouge). Bien vite naquit en lui une grande passion pour la littérature et l'histoire. Jusqu'en classe de 3è, il fut hanté par l'ambition de réaliser son rêve d'écrivain. Ses devoirs de français émerveillèrent tant ses collègues et ses professeurs que ce succès contribua à stimuler sa volonté.

Il décida alors de se consacrer à la littérature en poursuivant ses études à l'Université. Malheureusement des circonstances indépendantes de sa volonté donnèrent à son destin une autre orientation. Il n'eut pas la chance de poursuivre ses études. L'année 1969-1970 fut pour lui une année de calvaire, au cours de laquelle, il connut la saveur amère du chômage. Son bagage intellectuel étant insuffisant, il ne put satisfaire son ambition. Néanmoins, en 1969, il présentait une de ses œuvres au Concours du meilleur conte congolais organisé par le Centre culturel français. Son œuvre fut e de succès. Au cours de l'année 1970-1971, il affronta le Concours de l'Ecole nationale d'administration où, pendant deux ans, il suivit des études juridiques sanctionnées en 1972 par un diplôme et le grade de greffier.

Indigné par ce que le congolais submergé, altéré par la culture française, rejetait avec mépris dans les gouffres de l'oubli, l'héritage ancestral (contes, proverbes, jeux, danses, instruments de musique…), il recueillit dans un cahier les derniers vestiges de la culture congolaise, si florissante et si merveilleuse. Dans le souci de faire connaître à ses compatriotes leurs fantastiques contes en voie de disparition, il adressa une demande à l'Office de radio et de télévision française (ORTF) en vue de publier ses œuvres. Mais cette dernière lui proposa de les lire uniquement à la radio. Il refusa cette proposition qui n'assurait pas du tout l'immortalisation de ses contes. Par eux, il espérait prouver aux littéraires que son pays avait aussi sa culture, mais qui sommeillait dans le cerveau des griots, qu'il fallait faire revivre ces contes par des écrits. Il était écœuré par le fait que de tous les contes vendus dans les librairies, le Congo-Brazzaville n'a jamais eu sa place, toujours occupée par le Sénégal, Madagascar, etc. « Pourquoi le Congo-Brazzaville ne participerait-il pas à cette révolution culturelle en transformant en écrits ce don oratoire si caractéristique », se demandait-il.

Il commença à composer des poèmes. Gilbert Kiyindou assuma aussi les fonctions de greffier aux Tribunaux de grande instance de Dolisie, d'Impfondo, mais aussi de Brazzaville où il a évolué en qualité de greffier principal au service contentieux du Secrétariat général près la Présidence du Comité central du Parti congolais du travail. De même, il a travaillé en qualité de chef de division des relations extérieures à la permanence de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC). Il a aussi travaillé au Tribunal de Bacongo-Makélékélé où il a fini par prendre sa retraite en 2016.

Alain-Patrick MASSAMBA

Bibliographie de l'auteur:

-1968 : ''Marie-Ma-Ngongo'', recueil de contes ;
-1979 : ''Au dernier chant du coq'', pièce de théâtre primée au cours de l'Emission ''Première chance sur les ondes'' de l'ORTF (non édités) ;
-1977 : ''La femme, un don de Nzambi-A-Mpungu'', pièce de théâtre, Prix du Concours théâtral Inter africain, non édité, joué en 1978 par le Théâtre national congolais ;
-1978 : ''Qui a trahi ? '', pièce de théâtre présélectionnée au 11è Concours théâtral Inter-africain, non éditée ; ''Cochonville'', pièce de théâtre non éditée ;
- 1982 ''La colombe de Kibouendé'', pièce de théâtre, 2è Prix du Concours théâtral Inter africain, non éditée ; ''Le Champion du Wara'', pièce de théâtre non éditée ;
-1983 : ''Les Fleurs de Kitali'', pièce de théâtre non éditée ;
-1984 : ''Le pagne du doute'', pièce de théâtre non éditée ; ''Nouvelles, poèmes'', non édités.

EDITION

Les Editions MCN voient le jour à Brazzaville

Jeune auteur congolais, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi vient de mettre sur pied une maison d'édition basée à Brazzaville: les Editions MCN. Ce nouveau label vise à soutenir la publication d'ouvrages et la promotion d'auteurs congolais.

Les raisons qui ont amené l'écrivain à mettre sur pied une maison d'édition à ses initiales sont évidentes: combler un grand vide! *«Il n'est pas toujours aisé de publier rapidement son ouvrage, même lorsque le contenu est de qualité. Le dépôt du tapuscrit pour avis du comité de lecture met beaucoup de temps et recevoir la réponse dans les délais n'est pas toujours facile»*, explique Malachie Cyrille Roson Ngouloubi. cQui estime, par ailleurs, qu'à côté de cette difficulté, il y a des questions financières qui se posent, surtout quand on est un jeune écrivain. Autant de contraintes qui font que certains écrivains, talentueux, ne rendent pas publiques leurs œuvres.

Les Editions MCN veulent *«mettre en vitrine les forgerons des mots qui sombrent encore dans l'anonymat, faute de cadre de publication de leurs merveilleuses productions, traces de leur mémoire à la postérité»*, soutient l'édieteur.

Malachie Cyrille Roson Ngouloubi

Cette nouvelle maison d'édition assure la publication d'ouvrages de toutes catégories: littérature, sciences, art et religion.

En partenariat avec une grande maison d'édition étrangère, la maison d'édition de Malachie Cyrille Roson Ngouloubi se propose d'assurer une meilleure promotion, distribution et diffusion des livres dans le monde.

«Nous voulons donner l'opportunité à tout le monde de vivre sa passion de l'écriture. Même le plus grand écrivain reconnu à l'international aujourd'hui a connu ses débuts quelque part, à travers la publication d'un premier, d'un deuxième, d'un troisième manuscrit, jusqu'à ce que sa plume séduise un très grand public», avance le jeune écrivain.

Consciente des contraintes de transport et logistiques qui empêchent les lecteurs et auteurs congolais d'acquérir facilement et rapidement les publications locales, la maison d'édition MCN souhaite palier le problème d'importation.

En parallèle, elle a noué des partenariats avec d'autres maison d'édition étrangères pour la meilleure promotion, distribution et diffusion des productions congolaises dans d'autres pays.

Né en janvier 1989, à Brazzaville, au Congo, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi est financier et banquier de formation. Il est auteur de plusieurs ouvrages: «Le soleil des élites» (Poésie, L'Harmattan, 2017), «La fleur idyllique» (Poésie, Editions Renaissance Africaine, 2019), «La mue des soleils insoupçonnés», «L'ombre d'un inconnu» (Poésie, 2020), «Mes rêves perdus» (Poésie, 2020), «La survivance des lumières» (Poésie, 2020).

L'auteur est également sportif et enseignant dans plusieurs écoles supérieures.

Véran Carrhol YANGA

Les tapuscrits sont à envoyer à l'adresse: editionsmcn@gmail.com
Pour plus d'informations, contactez: (00242) 06 472 90 40//04 413 81 13//06 890 28 90.

CONCOURS D'ECRITURE AUF/UNESCO

Rosin Loemba, lauréat du Congo-Brazzaville

La direction centrale et Grands lacs de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et le bureau régional multisectoriel de l'UNESCO à Yaoundé (Cameroun) ont organisé, récemment, un concours d'écriture sous le thème: «COVID-19: nouvelles de chez-moi».

Rosin Francis Emerson Loemba

Cette activité intellectuelle a été une opportunité offerte aux amoureux des belles lettres, de pouvoir s'exprimer sur leur perception de la pandémie et d'explorer divers aspects liés à la maladie, dans le vécu des populations. Les délibérations du jury ont déclaré lauréat le doctorant congolais Rosin Francis Emerson Loemba, qui occupe le deuxième rang sur huit, dans la catégorie poète, après Aaron Mwamba Banza de la République démocratique du Congo.

«C'est le deuxième prix que je reçois en poésie. Et j'en suis bien ravi», s'est réjoui le lauréat.

Il a remercié l'Agence universitaire de la francophonie et ses partenaires pour l'organisation d'un tel concours d'écriture autour d'une thématique liée à la pandémie actuelle: le coronavirus qui donne un coup d'arrêt aux activités économiques et socioculturelles, selon Rosin Loemba. Tout en invitant les organisateurs à le perpétuer. Il estime que le concours d'écriture *«peut réveiller ou susciter des vocations».*

Effectivement, le concours a donné l'opportunité à 56 participants d'Afrique centrale et de la région des Grands lacs, l'opportunité de s'exprimer sur leur perception de la pandémie et d'explorer divers aspects dans le vécu des populations à travers l'écriture.

Les questions ci-après ont guidé les participants au concours: comment vivent-ils la crise sanitaire liée au COVID-19? Quelle est leur perception de la pandémie sur les changements structurels, comportementaux, et socioéconomique observés dans leur environnement?

C'est la deuxième prix que le lauréat reçoit en poésie

Quelles sont les attentes et les appréhensions des populations face à la pandémie?, etc.

Le concours d'écriture a consisté en la proposition d'un texte en français de 10 à 15 pages maximum, Arial 12, interligne 1,5.

Marcellin MOUZITA M.

ERRATUM

Un fervent lecteur nous a fait remarquer l'omission de la signature dans l'article intitulé: *«In memoriam : 25 ans déjà : Sylvain N'Tari Bemba, un homme orchestre»* (Page 12, n°3981 du mardi 7 juillet 2020). Le papier porte l'estampille d'Alphonse DZANGA KONGA. Toutes nos excuses pour cette omission.

FOOTBALL

Les faux rebonds de la Coupe d'Afrique des nations

En 2022 quand elle va se dérouler au Cameroun suite au report acté il y a quelques semaines par le Comité exécutif de la CAF, la Coupe d'Afrique des nations atteindra ses 65 ans d'existence. Depuis 1957, elle a été souvent secouée par les soubresauts du calendrier de la compétition dûs, soit aux aléas de la vie, soit à des décisions inconvenantes des dirigeants du football africain.

La CAN a connu, dans le passé, un seul report d'une année. C'était en 1961, au moment où les phases finales se tenaient en année impaires (1957 et 1959). Le pays organisateur d'alors, l'Ethiopie, avait demandé un report. Cet Etat a été handicapé par un coup d'Etat manqué et un retard dans les travaux de rénovation des stades. Sa demande avait été accueillie favorablement et la CAN a eu finalement lieu en 1962.

L'insécurité et la crise sanitaire sont les motifs des deux reports d'une année (Ethiopie 1961 et Cameroun 2021) que la CAF a adoptés dans l'histoire de la CAN. Mais le constat, c'est que l'instance dirigeante du football africain a connu beaucoup de tergiversations dans l'organisation de son plus grand trophée sous le règne de son actuel président, Ahmad Ahmad.

L'Algérie, championne d'Afrique en titre

Valse des saisons et le passage de 16 à 24 équipes

Le 9 janvier 2019, la CAF avait confié l'organisation de la CAN 2019 à l'Egypte, à six mois de l'événement. Elle l'avait, auparavant, retirée au Cameroun, le 30 novembre 2018. Le dessaisissement du pays de Roger Mille avait été précipité par le passage de 16 à 24 équipes à la phase finale de la CAN, avec application immédiate dès l'édition de 2019. L'élargissement du nombre de participants a été pris le 20 juillet 2017, après que les pays aient disputé deux journées de matches éliminatoires de la CAN 2019. Le Comité exécutif de la CAF a donc changé les règles en cours de route, après avoir pourtant désigné le Cameroun pour une organisation à 16 équipes.

C'est à la même date qu'Ahmad Ahmad et ses collaborateurs avaient délocalisé le tournoi d'hiver (janvier-février) en été (juin-juillet). Ils avaient adopté la réforme cde la périodicité dans le but de garantir la présence massive des joueurs africains évoluant en Europe et pour mieux commercialiser l'événement. Le retour en période hivernale soulève la problématique de la pérennité de la phase finale en été. La Commission d'organisation de la CAN n'a pas édifié sur le caractère de sa décision. En tout cas, les Africains ne savent pas si le retour en période hivernale est définitif ou provisoire. Car des pays maghrébins sont en mesure d'organiser la compétition entre juin et juillet.

Mais derrière le retour en hiver, se dessine en filigrane un risque de chevauchement entre la CAN et la Coupe du monde des clubs en période d'été. La FIFA a pris en 2019 la décision d'organiser la Coupe du monde des clubs en juin et juillet. Cette nouvelle mesure a compromis, a priori, la tenue de la CAN dans la même période avec le Mondial des clubs. Il s'y ajoute que la Coupe d'Europe des nations et la Copa America se tiennent finalement entre juin et juillet 2021. Donc, 2022 est la seule alternative possible pour les dirigeants du football africain.

Délocalisation des quatre dernières éditions

Le retrait de l'organisation de la CAN 2019 au Cameroun, intervenu en 2018, a été le quatrième d'affilée. Les trois précédents ont eu lieu sous la présidence d'Issa Hayatou.

En 2013, la Libye devait organiser la première CAN des années impaires. Mais, la situation sécuritaire défavorable ne lui avait pas permis d'abriter la compétition. L'Etat libyen a été perturbé par l'intervention militaire étrangère et la révolte intérieure. Ces événements de 2011 avaient favorisé la chute du régime de Kadhafi et poussé la CAF à désigner l'Afrique du Sud à suppléer la Libye.

La phase finale de 2015, initialement prévue au Maroc, a été aussi délocalisée. Le royaume chérifien ne souhaitait pas recevoir les différentes nations pendant la période hivernale, en raison de l'épidémie d'Ebola. Il avait, à plusieurs reprises, demandé le report de la compétition en évoquant un cas de force majeur sanitaire.

Mais le président de la CAF d'alors, Issa Hayatou, estimait qu'un report créerait un précédent dangereux. La maladie d'Ebola avait impacté des pays qualifiés dont la Guinée. Face au scepticisme du Maroc, la CAF a délocalisé le tournoi en Guinée Equatoriale et disqualifié le Maroc des CAN 2015, 2017 et 2019. Les Marocains avaient finalement obtenu du TAS l'annulation de leur exclusion des éditions 2017 et 2019. L'instance d'arbitrage mondial du sport a estimé que "l'exclusion de l'équipe A du Maroc des deux éditions suivantes de la CAN n'était pas expressément prévue par les textes en vigueur".

Après son désistement en 2013, la Libye a été désignée comme pays hôte de l'édition de 2017, mais les Libyens ont finalement renoncé. La Libye a désisté en 2014. Le désistement libyen était prévisible, en raison de la persistance de l'insécurité dans leur pays après la mort, en 2011, de Kadhafi. L'Afrique du Sud, pays organisateur de la Coupe du monde 2010, sera choisi par la CAF pour remplacer la Libye une deuxième fois. Mais le champion d'Afrique de 1996 renoncera au dernier moment au profit du Gabon.

On le voit, l'histoire de la Coupe d'Afrique des nations n'a pas été un long fleuve tranquille.

Jean ZENGABIO
(avec Enquêteplus)

COMMENTAIRE

Du sport pour la santé... et la frime!

Le regroupement des sportifs sans mesures de prévention: un grand danger

Le manque de distraction et l'envie de garder son corps en bonne santé poussent des dizaines de Congolais de tous âges à se retrouver dans les grands espaces publics ouverts pour pratiquer le sport. Mais, comment le pratiquent-ils? Et quelles sont les mesures de sécurité et de prévention contre la pandémie du coronavirus dans ces lieux? Constat amer au vu de la réalité observée.

Chaque fin de week-end, c'est à dire tous les dimanches, des dizaines de personnes se retrouvent sans entrave dans les espaces publics ouverts de Brazzaville, tels que l'esplanade du Stade Massamba Débat, l'esplanade du stade de l'Unité à Kintélé, la Corniche, à Makélékélé... Certains y vont individuellement, d'autres en groupes.

Y prennent part quelques fois, certaines jeunes filles soucieuses uniquement de s'exhiber, et des jeunes garçons qui se font des selfies avec leurs casques audio dernier cri. D'autres jeunes en profitent pour faire autre chose que le sport. Ces dérapages sont le fait des jeunes dont l'âge est en-dessous de 30 ans.

Le positif est dans la participation montante des personnes s'adonnant au sport de rue. Il y a aussi des gens venus en groupes bien structurés et organisés. Ce sont des personnes souvent soucieuses de leur santé physique et mentale seulement. Leur but est de faire reconnaître le sport comme acteur majeur de la société.

Mais au-delà du constat sportif observé, le non-respect de la distanciation sociale et le manque des mesures de prévention contre la pandémie du coronavirus, restent le plus grand danger dans ces espaces publics, du fait qu'ils rassemblent du monde. Dans la plupart de ces espaces de sport en public, il y a aussi absence d'agents de sécurité malheureusement.

Davy Dimitri
MACKITA (Stagiaire)

ISP Imprimerie Saint-Paul s.a.

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.
Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Directeur commercial:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09
Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800
France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros
Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros
Europe
96 Euros
192 Euros
Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CRIMINALITE FINANCIERE

D'importantes sommes d'argent échappent à l'économie congolaise, faute de rigueur dans le contrôle

Selon le rapport sur la transparence fiscale en Afrique rendu public le 24 juin 2020, les pays africains ont progressé dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent en 2019.

Ce rapport porte son attention sur le renforcement des capacités afin de parvenir à la transparence fiscale et sur la participation au partage d'informations sur les flux de fonds illicites.

Ce rapport ne reflète pas complètement certaines réalités. Il convient donc de se pencher sur les cas particuliers de chaque pays.

L'histoire récente du Congo révèle que les questions de transparence financière, de corruption et de blanchiment d'argent sont au cœur des préoccupations à la fois des dirigeants et des instances financières internationales.

En effet, la longue négociation d'un accord avec le FMI pour bénéficier d'une aide financière a été émaillée de différents points de contention.

La lutte anti-blanchiment est au cœur de la vie politique du Congo, car le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, en a fait l'une des priorités du pays dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 qui fixe les grands chantiers de son mandat.

Aujourd'hui, il est urgent de savoir quelles sont les réelles capacités du Congo pour lutter contre ce qui s'apparente à une gangrène et comment cela peut s'inscrire dans une lutte continentale.

A l'échelle de l'Afrique, le Congo est membre du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), l'organisme de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) créé en 2000 et reconnu comme organisation régionale de type GAFI (Groupement d'Action Financière) en octobre 2015.

Sur le plan national, des initiatives ont été prises, notamment la création en 2008 de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) (Décret n°2008-64 du 31 mars 2008).

Il y a lieu ensuite de savoir comment s'organise l'action de l'ANIF Congo.

Il s'agit d'un service administratif de traitement du renseignement financier qui dispose d'une autonomie et d'une indépendance opérationnelles pour mener à bien ses missions.

Sa mission principale est de recueillir, traiter, le cas échéant, transmettre aux autorités judiciaires compétentes tous les renseignements propres à établir l'origine des sommes ou la nature des opérations faisant l'objet de la déclaration de soupçon au titre de la Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB/FT).

La question est de savoir si l'ANIF se révèle efficace sur le terrain, si elle arrive à remplir ses missions et si cela se traduit par des résultats concrets.

Pour y répondre, il faudrait partir du Rapport d'évaluation mutuelle détaillé sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme publié par le GABAC (Groupement d'action contre le blanchiment d'argent) en mars 2015.

Sous réserve de faits et de réformes nouvelles, ce rapport constitue une bonne base pour produire une analyse pertinente.

Pour commencer, il faut avoir à l'esprit que les recommandations du GABAC sont non impératives. Elles demeurent en quelque sorte des lignes de conduite que les gouvernements doivent suivre afin de promouvoir la lutte contre le blanchiment de capitaux. Aucune sanction financière n'est encourue suite au non-respect de ces recommandations. Néanmoins, le risque de réputation peut s'en trouver dégradé.

Le risque de réputation ou risque d'image correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image d'une organisation.

Dans le cas du Congo, il s'agira du risque de réputation du pays au regard de sa lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) et aussi à l'égard de la corruption à l'échelle internationale.

L'objet de notre approche consiste à mettre en lumière les points permettant d'apprécier la situation du Congo au regard de la LAB/FT.

Le rapport du GABAC alerte clairement sur la vulnérabilité du secteur financier, tout particulièrement les établissements d'origine congolaise quant à la LAB/FT.

Néanmoins, un dispositif apparaît dans les établissements des filiales de groupes internationaux bancaires, afin de répondre à l'obligation de porter une attention particulière à toutes les opérations complexes, d'un montant anormalement élevé, ou à tous les types inhabituels de transactions.

Dans ces filiales de groupes internationaux bancaires, des montants seuils sont fixés, à travers des outils informatiques, leur permettent d'effectuer des alertes sur des opérations appelant à une vigilance particulière.

Les seuils fixés varient d'une banque à l'autre et se situent en moyenne à 5 000 000 Francs CFA.

A la question de répondre aux principes d'alertes, s'ajoute le problème des mesures à prendre en cas de soupçon de blanchiment d'argent.

Le blocage des avoirs d'une personne est une décision pouvant être prise par les autorités compétentes, en application de la réglementation nationale ou communautaire.

Le blocage des avoirs peut également résulter des décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Cette décision est applicable par toute banque détenant des avoirs au nom du tiers et porte sur tout ou partie de ces avoirs selon les cas.

Il est important d'apprécier le socle posé en matière de LAB/FT. Pour autant, peut-on réellement juger de l'ampleur et de l'efficacité de ces mesures?

Lors de sa mission, le GABAC a constaté l'absence de statistiques fiables en matière de gel, saisie et confiscation des produits issus du crime de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au Congo.

Marien Fauney Ngombe

A la décharge du Congo, le règlement CEMAC ne prévoit pas de disposition pour la production et le suivi des statistiques sur les montants des sommes gelées ou saisies, encore moins pour les mesures de confiscation sur les condamnations pour blanchiment et pour financement du terrorisme.

Le rapport du GABAC alerte clairement sur l'absence de dispositif judiciaire permettant d'exécuter le gel des avoirs d'un tiers. Des recommandations ont été émises par le GABAC.

Comment résoudre ce problème? Ce serait de s'attaquer directement aux «gros poissons», les personnalités politiquement exposées (PPE) qui sont des personnes sujettes à des risques plus élevés de blanchiment de capitaux.

Sur ce point également, le règlement de la CEMAC auquel appartient le GABAC et donc le Congo, ne définit pas la notion de personne politiquement exposée et n'introduit pas de notion de risque accru, ni de vigilance renforcée correspondante.

La mission du GABAC a remarqué que certaines banques congolaises ne satisfont pas à l'obligation de vigilance sur les personnalités politiquement exposées (PPE).

Pire, cette clientèle est considérée comme une clientèle haut de gamme (population sensible ayant de par son statut, droit à certains égards) et même dangereuse, donc peu sujette à questionnement. Il lui est conféré une crédibilité du fait de son rang social et l'application des diligences prévues pour les PPE s'avère peu aisée de l'aveu même des établissements bancaires.

Une fois que le tableau d'inopérabilité est dressé, il y a lieu de se demander s'il est possible de sanctionner un pays.

Force est de constater que le règlement CEMAC ne prévoit pas la possibilité d'appliquer de contremesures adaptées à un pays, si ce dernier persiste à ne pas appliquer de manière satisfaisante les recommandations du GAFI.

Si la mise en place des recommandations est source de contraintes administratives, elle pourrait pourtant déboucher sur un cadre légal permettant la traduction et l'application de ces règles à travers des outils de lutte anti blanchiment (LAB) .

Des outils informatiques de LAB/FT pourraient être implémentés dans les systèmes d'information des banques du Congo.

Ces outils sont conçus afin de surveiller les opérations selon des paramètres précis.

Le montant du seuil d'alerte, lors d'un virement bancaire, le profilage des tiers en vue de connaître leurs habitudes bancaires au regard de leurs sources de revenus déclarées, la surveillance et le criblage des PPE, pour ne citer que ces pistes, sont quelques-uns de moyens de savoir.

En résumé, en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme au Congo, le chantier semble vaste.

Le Congo, loin d'être un cas isolé, illustre les difficultés des pays de la zone CEMAC à lutter de manière efficace contre le blanchiment d'argent.

La conséquence directe est une somme importante de capitaux qui échappe aux économies nationales.

De manière indirecte, le risque de réputation qui pourrait résulter des manquements cités plus haut rendrait plus difficile encore l'accès aux capitaux des institutions financières internationales qui sont désormais encore plus regardantes. Le contexte lié à la COVID-19, avec des signes avant-coureurs d'une crise économique, rend la question encore plus prégnante.

Toutefois, pour le Congo, il est encore possible d'infléchir la situation. En effet, le pays ne fait pas partie des pays africains indexés dans la Blacklist des pays dits à risque en matière de blanchiment d'argent publiée par l'Union Européenne en juin 2020. Reste à développer une réelle volonté politique, afin de poursuivre les efforts amorcés.

Lord YAOUE et Marien Fauney NGOMBE

Les Ateliers Citoyens du Congo (ACC)

Hommage au Grand Mfumu, Grand Beau: M. Mfumu Difua Disasa

Le mercredi 24 juin 2020, à 19H, le Grand Mfumu quittait la terre des hommes. Il était grand de taille, mais également grand pour ses talents et pour ses convictions.

Professionnel averti des médias, producteur de musique et de spectacles vivants, auteur, le Grand Mfumu, nous laisse un des grands chantiers auquel il a consacré sa vie.

Sur ce sujet, il a écrit et publié des ouvrages de références, il a fait des conférences et donné plusieurs interviews. Enfin, il était le président du Comité scientifique congolais de la rumba et vice-président du Comité conjoint (avec la RDC) de rédaction de la candidature de la rumba congolaise pour son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité mis en place avec la facilitation de l'UNESCO en février 2020, à Kinshasa, RDC. Il croyait à cette inscription qui serait comme une consécration de tous ses efforts en faveur de la reconnaissance internationale de cette rumba congolaise dont il avait une maîtrise avérée de l'histoire et de son évolution.

Mfumu

Il nous quitte au moment où le dossier de candidature de la rumba congolaise pour son inscription a été envoyé pour examen au Siège de l'UNESCO, à Paris. Mais il nous laisse un héritage d'une grande richesse et, c'est l'occasion de lui dire et redire Merci.

Comment ne pas paraphraser le poète Birago Diop qui dit: *«Les morts ne sont pas morts...»!* Le Grand Mfumu n'est pas mort, il est là; fier que nous lui rendions cet hommage et surtout, que nous poursuivions l'œuvre de sa vie, celle de la promotion et de la reconnaissance internationale de la rumba congolaise, même s'il faut avouer que ses éclairages historiques sur cette rumba, ses conseils, ses suggestions et son engagement sans réserve nous manqueront .

Sa contribution pour la finalisation du dossier de candidature de la rumba congolaise a été déterminante, même s'il ne cessait de nous répéter qu'il ne faisait que son devoir. C'est pour nous un devoir de mémoire que de lui rendre cet hommage. C'est à lui que reviendra l'honneur de cette inscription dont toute l'Afrique et particulièrement l'Afrique centrale sera fière. C'est sans doute là et particulièrement là le symbole de l'immortalité de ce grand homme qu'a été le Grand MFUMU, Grand Beau. Qu'il repose en paix.

Par Dr. Christian NDOMBI
Chef du secteur culture pour l'Afrique centrale (UNESCO)

ANNONCE LÉGALE

Monsieur Jacques-Didier Loundou, né à Makabana le 23/05/1968 a décidé pour des raisons de son impérium, de restituer à son propriétaire, le prénom de Jacques ainsi que le trait d'union qui rattache à Didier.

Il s'appellera désormais Didier LOUNDOU

Si quelqu'un a de bonnes raisons de s'opposer à cette décision qu'il veuille bien se prononcer dans les trois (3) mois qui suivent cette annonce légale.

Fait à Pointe-Noire, le 15/06/2020

ANNONCE

A l'occasion de son 18 ème anniversaire, et afin d'être toujours capable de répondre à vos besoins, X-OIL CONGO met à votre disposition deux nouvelles stations- services : Moussosso à Brazzaville dans la partie sud, et Côte-Mondaine au centre-ville de Pointe-Noire. Deux nouvelles stations-services aux standards requis et aux exigences de qualité renouvelées pour mieux vous servir. Elles ouvriront respectivement les 28 et 31 juillet 2020.

Tourné vers la satisfaction et la fidélisation de sa clientèle, X-OIL CONGO saisit l'occasion pour vous offrir de précieux cadeaux à travers la TOMBOLA que la société organise du 2 au 27 juillet 2020. Pour un minimum d'achat de 10.000 FCFA de carburant ou une vidange dans nos différentes stations-services, obtenez votre ticket tombola pour gagner un TAXI sur Brazzaville, un autre taxi sur Pointe-Noire et de nombreux autres lots.

X-OIL CONGO, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, est un opérateur du secteur pétrolier en République du Congo depuis 2002, exerçant des activités de distribution et de commercialisation de produits pétroliers.

X-OIL CONGO est animé par une recherche constante de satisfaction du client à travers un service de qualité, résultant de sa capacité à comprendre la nature des activités et des besoins de sa clientèle en matière de fourniture, de stockage et d'utilisation des carburants et lubrifiants.

Fort de ses 18 années d'expérience, X-OIL CONGO possède une connaissance solide et approfondie du secteur de la distribution des produits pétroliers, notamment à travers son réseau de 26 stations-services réparties sur l'ensemble du territoire national et auprès d'une clientèle B to B composée de Petites et Moyennes Entreprises, de grandes entreprises et de multinationales installées au Congo.

18 ans, l'âge de la majorité, l'âge de la maturité, X-OIL CONGO ne pouvait passer ce cap sans vous, sans vous dire

TOUT SIMPLEMENT MERCI
Pour votre confiance,
Pour votre fidélité,
Pour votre sourire
et tellement plus encore...

TIRAGE AU SORT :

Brazzaville :
le 27 Juillet 2020
Pointe noire:
le 30 Juillet 2020

GAGNEZ
UN TAXI
ET DE NOMBREUX LOTS

POUR L'ACHAT DE **10.000 FCFA** DE CARBURANT
OU UNE VIDANGE, OBTENEZ VOTRE TICKET TOMBOLA.

OIL CONGO
"TOUT SIMPLEMENT **MERCI**"